DEUXIEME ANNEE—No. 43 MONTREAL, MERCREDI 22 FEVRIER, 1911 UN SOU LE NUMERO

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :
CANADA ET ETATS-UNIS $3.00
UNION POSTALE $6.00

Edition Hebdomadaire :
CANADA $1.00
ETATS-UNIS $1.50
UNION POSTALE $2.00

LE DEVOIR

Directeur : HENRI BOURASSA

Rédaction et Administration :
71a RUE ST-JACQUES,
MONTREAL

TELEPHONES :
RÉDACTION : Main 7460
ADMINISTRATION : Main 7461

FAIS CE QUE DOIS !

IL EST ENCORE PIRE QU'ON LE PENSAIT !

Le projet de loi Langlois avait été présenté en première lecture lundi, grâce à la suspension de toutes les règles de la Chambre. Son auteur avait trouvé le moyen de le faire imprimer en français et en anglais dans les vingt-quatre heures, et il en demandait hier l'adoption en seconde lecture, lorsque M. Bourassa a supplié la Chambre de conserver quelque décence et de donner à l'opinion montréalaise le temps de se manifester.

M. Langlois a compris ce que cela voulait dire et qu'il lui faudrait passer la nuit sur la brèche, s'il voulait passer outre. Il a consenti à ajourner le débat.

C'est le temps pour les citoyens de Montréal d'examiner le projet de loi, d'en bien scruter la portée et les conséquences.

* * *

Le texte que nous publions intégralement dans une colonne voisine est plus extraordinaire encore que ne l'avaient laissé pressentir les dépêches.

On avait dit que M. Langlois et la Compagnie voulaient pratiquement enlever à la Ville le droit de faire un nouveau contrat avec la Compagnie des Tramways et laisser à la Commission des Utilités publiques le privilège exclusif de fixer les conditions et la durée de ce nouveau contrat. Ce n'est qu'une partie de la vérité.

On avait dit que la Compagnie se proposait de renoncer à ses franchises actuelles et de s'en remettre complètement à la Commission des Utilités publiques. Et là encore les dépêches peignaient en beau le projet de M. Langlois.

Le *Trust* n'a pas la vertu du renoncement.

L'article 15 dit en propres termes que la nouvelle compagnie (la *Montreal Tramway Co.*) est autorisée à acquérir la *Montreal Street Railway*, la *Park and Island*, la *Terminal* et la *Public Service Corporation*, avec leurs chartes, contrats, franchises, privilèges, immunités et exemptions de toute nature.

Et l'article 19 stipule que l'exploitation des tramways et chemins de fer du *trust* sera sujette aux termes des contrats actuellement existants entre les compagnies et les municipalités extérieures et d'un *nouveau contrat* à intervenir entre la ville de Montréal et le *trust*.

Celui-ci veut bien conserver les contrats faits avec les municipalités extérieures dont certains ont plus de quarante ans à courir—mais il entend imposer à la ville de Montréal—dont le contrat expire dans une douzaine d'années,—un arrangement nouveau dont les conditions et la durée seront fixées par un autre pouvoir.

Car l'article 20 décrète que si, dans les trente jours qui suivront la constitution du *trust*, la ville et lui ne sont pas tombés d'accord, c'est la Commission des Utilités publiques qui deviendra la seul contractante, l'arbitre suprême de notre sort.—Et l'on peut compter que le *trust*, s'il ne veut plus traiter avec la ville, trouvera le moyen de faire passer les trente jours sans grande besogne.

* * *

Mais le plus beau, c'est l'article 18 qui dit en toutes lettres :

"18. En faisant l'acquisition des "Montreal Street Railway, Montreal Park and Island Railway, Montreal Terminal Railway Company" et de la Public Service Corporation", en vertu des dispositions de la section immédiatement précédente de la présente loi, la compagnie aura à perpétuité le droit et le pouvoir exclusifs d'acquérir, construire, équiper, maintenir, et exploiter des tramways et chemins de fer urbains dans et à travers l'île de Montréal et les îles Jésus et Bizard."

Vous avez bien lu : le *trust*, dès sa venue au monde, obtiendra EXCLUSIVEMENT ET POUR TOUJOURS le droit d'acheter, de construire et d'exploiter des tramways et des chemins de fer, non seulement sur l'île de Montréal, mais sur l'île Jésus et sur l'île Bizard.

Et si vous voulez savoir ce que le *trust* entend par chemins de fer et tramways, lisez l'article 13 et l'article 14 du projet Langlois.

Outre les droits, privilèges, franchises des compagnies actuelles, le *trust* est autorisé (article 13) à construire des tramways et chemins de fer "dans, sur, le long et AU-DESSUS des rues et des chemins de l'île de Montréal et des îles Jésus et Bizard;" il est autorisé par l'article 14 "à construire, exploiter et maintenir UN CHEMIN DE FER SOUTERRAIN A TRAVERS L'ILE DE MONTREAL ET LES ILES JESUS ET BIZARD".

C'est-à-dire que, d'une part, par l'article 18, le *trust* écarte—ET POUR TOUJOURS,—toute concurrence et que, d'autre part, il ajoute aux pouvoirs que possèdent actuellement les quatre compagnies à fusionner le droit positif de construire des tramways de surface, des aériens et des souterrains dans l'île de Montréal, l'île Jésus et l'île Bizard.

Si la loi est adoptée telle quelle, le *trust* sera le maître exclusif, et à jamais, des trois îles.

On s'étonne seulement qu'il n'ait pas demandé tout de suite un privilège exclusif pour tout le Canada, avec l'entente expresse qu'en cas d'annexion ce privilège s'appliquerait automatiquement à tout le continent nord américain, des frontières du Mexique au Pôle.

Mais cela viendra peut-être !

* * *

La *Presse* et la *Patrie*, dans leurs articles télépathiques, donnaient à la Compagnie des Tramways figure de personne conciliante qui, désireuse de mettre fin à un trop long conflit, s'en remettait aux bons offices d'une commission indépendante.

On voit maintenant dans quelles conditions M. Robert et ses associés entendent se présenter devant la Commission.

Ils exigent le maintien de tous les contrats qui font leur affaire, de tous les privilèges et immunités dont ils peuvent déjà bénéficier, demandent à la législature d'en découpler la portée et l'importance, d'y ajouter un *privilège exclusif et perpétuel* qui les fasse pratiquement les maîtres du Montréal d'aujourd'hui et de demain, et, comme il reste devant eux un obstacle : le contrat qui les lie à la ville de Montréal, ils somment la législature de donner à la Commission le moyen de briser ce dernier obstacle, d'imposer à la ville un nouveau contrat—on écarte toute pensée de *statu quo*—et d'en faire régler les conditions par un pouvoir extérieur.

La Commission des Utilités publiques devient simplement entre leurs mains le moyen de paralyser et de lier à nouveau la ville de Montréal, pendant qu'ils se réservent le droit (art. 21, paragraphe 5), de faire librement avec les autres municipalités toutes les "combinaisons" qui pourront leur être agréables.

* * *

Mais ce n'est pas tout.

Le *trust*, qui s'est réservé le privilège exclusif (article 18) d'acquérir ou de construire des tramways et des chemins de fer urbains dans les trois îles, tient à se faire donner (paragraphe 8 de l'article 21) le droit spécifique de se vendre en gros ou en détail, d'"échanger, louer, hypothéquer, aliéner, mettre à profit la totalité ou toute partie des biens, entreprises, franchises et droits de la Compagnie ou en disposer autrement" "en particulier pour des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie poursuivant des fins absolument ou partiellement semblables à celles de la compagnie."

Et qui dira de quelle audacieuse manoeuvre financière cela est le présage ?

Du reste, dans ce projet de loi, tout est admirable d'audace et de "largeur," et le paragraphe 11 de l'article 21 est l'un des plus beaux de tous.

La Compagnie ayant sans doute réfléchi que ses avocats pouvaient avoir oublié quelque chose, a fait ajouter à tout le reste, à son privilège exclusif et éternel, ce dernier paragraphe : "La Compagnie est aussi autorisée...

"11. A acquérir et exploiter toute autre entreprise manufacturière ou autre, que la compagnie croira pouvoir être convenablement exploitée concurremment avec ce qui précède ou destinée directement ou indirectement à augmenter la valeur de quelques-uns ... biens ou des droits de la compagnie ou à les rendre profitables."

Si, avec cela, il est quelque chose encore qui échappe aux griffes du *trust*, nous serons diablement chanceux !

* * *

Nous n'ajoutons rien.

Nous demandons simplement à tous ceux qui ont des yeux pour voir de bien lire ces textes et de nous dire s'ils entendent se laisser étrangler et bâillonner de cette façon.

OMER HEROUX.

BILLET DU SOIR

TOUJOURS LE BALLON !

La "Presse" n'est pas heureuse, car elle a des histoires!

Hier, à propos d'aérostat, elle sortit de Saïgon, pardon, de ses gonds.

Son ballon sera le plus mauvais jour de sa vie! Il remplit son existence et ses pages. Les colonnes où s'étalait jadis l'article de fond,—fond: l'endroit le plus bas d'une chose creuse, dit Larousse—ont été envahies par la baudruche.

Partout le ballon, encore le ballon et toujours le ballon!

Là même où s'affichait l'autre jour—par un phénomène de la télépathie—la question du tramway, trône aujourd'hui le ballon!

Ce changement met la "Presse" à l'aise: elle se trouve beaucoup plus dans sa sphère. La voie ferrée? Pouah! Elle aime mieux la voie lactée.

Pensez donc, sans ce ballon, la Commère l'avoue, "elle serait confinée à l'ennuyeuse et muette contemplation de ce qui l'entoure et seulement de ce qui l'entoure".

On ne peut imaginer plus effroyable supplice et seule la "Presse" qui se plaît dans la narration des drames "sensationnels" pouvait inventer celui-là.

Sa rage suinte à travers les pores de son papier, et ceux qui la "pick" sont traités comme des antropophages; elle craint même d'être mangée.

Elle s'abuse, car on ne s'en sert qu'après dîner.

Elle a peur de recevoir des pierres, elle qui habite dans une maison de verre. Les cailloux l'effraient, elle qui ne cesse de déverser des briques, pour délester sa nacelle afin d'atteindre plus sûrement les régions nuageuses où elle se complait.

La "Presse" criminelle! la "Presse" assassine! la "Presse" meurtrière! Non, la "Presse" idiote tout simplement!

Son ballon ne lui suffit plus, elle enfourche maintenant Pégase; des hauteurs où elle plane elle entend les crapauds de "Chantecler" qui lui parlent.

Qu'elle écoute bien, et du fond de l'ombre et de la vase elle entendra la voix rude—comme elle le dit si bien—de la pauvre rainette:

"Est-ce assez ? dites-moi ; n'y suis-je point encore ?
—Nenni.— M'y voici donc ? — Point du tout.— M'y voilà ?
—Vous n'en approchez point."

On sait la triste fin:

"La chétive pécore
—S'enfla si bien qu'elle creva."

Un coup d'épingle, et adieu le ballon!

Qu'en restera-t-il? Du vent!

JEAN PICK.

Sur le Pont d'Avignon...

Si la grande P... se contentait d'emplir son ballas, nous ne lui dirions rien.

C'est à "l'emplissement" des Canayens que nous nous objectons.

Dites-moi donc, ce petit Langlois, est-il trustard, ce petit tablier ?

M. Robert veut affermer Montréal à perpétuité, seulement que ça !

M. Robert qui voulait écraser le trust du M. L. H. & P. il y a quelques années, est-il le même M. Robert qui demande aujourd'hui à la législature, la confirmation d'un trust gigantesque ?

Il faut faire cesser la vente non licenciée des boissons enivrantes. Que la police agisse !

A mort les exploiteurs des "slot machines."

La commère du coin parle de son ballon et laisse tranquillement s'accomplir à Québec le coup des tramways ! Télépathie !

Olivar Asselin, il y a trois ou quatre ans, avait prédit ce qui se passe aujourd'hui.

Il voyait loin.

Oui, Blanche, l'Amiral-la-Gaffe parlera avec D.A. au club Chénier.

Non, il n'y aura pas de torches ni d'applaudissements.

On dit que Godfroy ne tardera pas à organiser le "trust" des petits tabliers.

La "Presse" n'a qu'un point sensible : sa "balloon."

La Convention Douanière

Paraîtra cette semaine, en français et en anglais, une étude sur la Convention douanière, par M. Henri Bourassa.

Les deux brochures seront en vente aux bureaux du journal : 10 sous pour la française, 15 pour l'anglaise, plus les frais de port (2 sous), pour expédition par la poste.

LE NOUVEAU BILL DU TRAMWAY

M. Robert et ses associés demandent le droit exclusif et perpétuel de construire des tramways et des chemins de fer urbains dans l'île de Montréal, l'île Jésus et l'île Bizard.

ILS VEULENT ETRE MAITRES DU SOUS-SOL, DE LA SURFACE ET DE L'AIR

LEUR BILL EST PLUS EXTRAORDINAIRE ENCORE QU'ON NE L'AVAIT CRU

Voici le texte intégral du bill Langlois, tel que présenté hier à la Chambre :

ATTENDU que Edmund Arthur Robert, président de la "Montreal Street Railway Company" ; Frank Howard Wilson, manufacturier ; Joseph Marcelin Wilson, marchand ; William Copeland Finley, marchand ; John Malcolm McIntyre, marchand ; George Green Foster, avocat et conseil du roi ; John Wilson McConnell, courtier ; Douglass Lorne, McGibbon, manufacturier, et Nathaniel Curry, manufacturier, tous de la cité de Montréal, ont, par leur pétition représenté:

Que depuis ces dernières années, la population de l'île de Montréal a augmenté dans des proportions considérables et imprévues, et que particulièrement, l'étendue de la cité de Montréal a doublé par l'annexion de plusieurs municipalités avoisinantes ;

Que, pour faire face aux besoins toujours croissants de cette population, et faciliter autant que possible les moyens de communication, il est devenu nécessaire et urgent d'améliorer et de développer les moyens de transport actuels ;

Qu'il y a actuellement en opération dans les limites de la cité et de l'île de Montréal, quatre compagnies de chemin de fer électrique, dont deux sont régies par des lois fédérales ;

Que les conventions régissant ces diverses compagnies ne répondent plus aux besoins du public ;

Que depuis plusieurs mois, les autorités civiques de la cité de Montréal, et la "Montreal Street Railway Company", qui contrôlent les trois autres compagnies de chemin de fer électrique, reconnaissant la nécessité de ces nouvelles conventions, se sont efforcées d'effectuer un nouveau contrat sans pouvoir y réussir ;

Que, ni la "Montréal Street Railway Company, ni les compagnies qu'elle contrôle n'ont les pouvoirs nécessaires pour effectuer un contrat qui soit de nature à satisfaire aux besoins actuels ;

Qu'il est de l'intérêt public de faciliter une entente entre les autorités municipales et les diverses compagnies de chemin de fer électrique, en conférant les pouvoirs nécessaires à cette fin ;

Que le meilleur moyen de faire face à la situation et d'en arriver au résultat désiré tant par les autorités municipales que par les compagnies de chemin de fer électrique, serait la fusion de toutes ces compagnies en une seule, qui serait placée sous le contrôle du conseil de la cité de Montréal en autant que les lignes de chemin de fer en question se trouvent dans la cité de Montréal, telle qu'actuellement constituée ou telle que par la suite agrandie, et de la Commission des services d'utilité publique de Québec ;

Qu'à cette fin, il est nécessaire qu'une charte soit octroyée à une nouvelle compagnie, lui donnant le pouvoir d'acquérir, avec le consentement de la majorité des actionnaires et de la Commission des services d'utilité publique de Québec, les quatre compagnies de chemin de fer électrique existant dans la cité et sur l'île de Montréal avec les pouvoirs qu'elles possèdent, et lui conférant les pouvoirs requis pour effectuer, dans le plus court délai possible, avec la cité de Montréal, un nouvel arrangement qui soit de nature à assurer à la population un système de transport et des moyens de communication rapides et efficaces ;

Que pour assurer l'établissement de ce système, il convient que, si, après l'octroi de la nouvelle charte, les autorités municipales de la cité de Montréal ne peuvent en arriver à une entente avec la compagnie, la convention soit déterminée par la Commission des services d'utilité publique de Québec ;

Attendu qu'ils ont demandé d'être constitués en corporation sous le nom de "Montreal Tramways Company" ;

Et attendu qu'il est à propos de faire droit à la demande contenue dans ladite pétition ;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée Législative, de Québec, décrète ce qui suit :

1. Les dits Edmond Arthur Robert, président de la "Montreal Street Railway Company" ; Frank Howard Wilson, manufacturier ; Joseph Marcelin Wilson, marchand ; William Copeland Finley, marchand ; John Malcolm McIntyre, marchand ; Georges Green Foster, avocat et conseil du roi ; John Wilson McConnell, courtier ; Douglass Lorne McGibbon, manufacturier ; et Nathaniel Curry, manufacturier, tous de la cité de Montréal, et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la corporation créée par la présente loi, sont constitués en corporation, sous le nom de "Montreal Tramways Company", ci-après appelée "la compagnie."

2. Le bureau principal de la compagnie sera dans la cité de Montréal.

3. L'entreprise et les affaires de la compagnie seront administrées par un bureau d'au moins cinq et d'au plus quinze directeurs, selon qu'il sera déterminé par règlement, et les personnes mentionnées dans la section 1 de la présente loi seront les premiers directeurs ou directeurs provisoires de la compagnie, et resteront en fonction jusqu'à la première élection des directeurs. La majorité des directeurs, soit provisoires soit élus, constituera un quorum du bureau.

4. Les directeurs, en sus des pouvoirs et attributions qui leur sont expressément conférés par la présente loi, pourront exercer tous les pouvoirs et faire tous les actes et choses qui peuvent être exercés ou faits par la compagnie, et que la présente loi n'enjoint pas à la compagnie ou ne l'oblige pas expressément d'exercer ou de faire en assemblée générale, mais sujet, néanmoins, à tous règlements faits de temps à autre par la compagnie en assemblée générale, pourvu qu'aucun règlement ainsi fait n'invalide nul acte antérieur des directeurs et qui aurait été valide si ce règlement n'eût pas été fait.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE

5. Le capital-actions de la compagnie sera de vingt millions de piastres, divisé en deux cent mille actions de cent piastres chacune, et les directeurs de la compagnie auront le pouvoir de diviser les actions du capital à cette époque, en plusieurs classes, et d'y attribuer respectivement tous droits, privilèges ou conditions privilégiés, différés, qualifiés ou spéciaux.

6. Les directeurs auront pleins pouvoir et autorité de faire, amender et refaire tous les règlements, règles et ordonnances qui leur paraîtront propres et nécessaires au sujet de chacune des affaires de la compagnie ; et, sans limiter en général les pouvoirs qui précèdent, de faire des règlements, règles et ordonnances concernant la répartition des actions, les certificats de titres aux actions, l'émission de nouveaux certificats pour remplacer ceux qui auront été altérés, perdus ou détruits, la délivrance de certificats dans le cas de porteurs conjoints, les appels à faire sur les actions souscrites ou réparties, la confiscation des actions pour défaut de paiement des appels ou autre défaut, le transfert et la transmission d'actions, la conversion des actions en stock, l'exercice des pouvoirs d'emprunt de la compagnie, les procédures aux assemblées de la compagnie, les votes des actionnaires, le changement à tour de rôle des directeurs, la nomination et les pouvoirs des comités exécutifs et du directeur-gérant, les actes des directeurs, la conservation des minutes, l'attestation des actes et documents, la déclaration de dividendes, la tenue des des comptes et la vérification des livres de la compagnie.

7. Les actions de la compagnie seront sous le contrôle des directeurs qui pourront les répartir ou en disposer autrement en faveur des personnes, aux termes et conditions et aux époques qu'ils jugeront convenables, et avec plein pouvoir de donner à toute personne l'option sur toutes actions, soit au pair soit à prime, et pour le temps et la considération que les directeurs pourront fixer.

LES ACTIONS LIBEREES

8. Quant aux actions entièrement libérées, la compagnie pourra émettre des certificats, (ci-après appelés certificats d'actions) démontrant que le porteur a droit aux actions qui y sont mentionnées, et elle pourra au moyen de coupons ou autrement, pourvoir au paiement des dividendes à venir sur les actions comprises dans ces certificats.

9. Les directeurs pourront déterminer, et, de temps à autre, modifier les conditions auxquelles les certificats d'actions devront être émis, et en particulier, auxquelles un nouveau certificat d'action ou coupon sera émis à la place de celui qui serait usé, altéré, perdu ou détruit ; aussi les conditions auxquelles le porteur d'un certificat d'action aura droit d'assister et de voter aux assemblées générales et auxquelles un certificat d'action pourra être remis et le nom du porteur entré dans le régistre quant aux actions y spécifiées.

10. Le porteur d'un certificat d'action sera sujet aux conditions alors en vigueur, qu'elles aient été formulées avant ou après l'émission de ce certificat.

11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu à l'époque et à l'endroit fixés par les règlements de la compagnie.

12. La première assemblée des actionnaires pour l'élection des directeurs et l'organisation de la compagnie aura lieu dans la cité de Montréal, à la date que pourront fixer les directeurs provisoires.

LA SURFACE ET L'AIR

13. En sus des pouvoirs qu'elle est autorisée à acquérir en vertu des chartes, la Compagnie aura en outre le pouvoir de construire, équiper, maintenir et exploiter, au moyen de la force électrique ou de toute autre force motrice approuvée par la Commission des services d'utilité publique de Québec, des tramways et chemins de fer ainsi que toutes voies doubles nécessaires ou convenables, voies de garage, aiguilles, voies d'évitement à deux aiguilles, (turn-out) et traverses pour le passage des moteurs, chars et voitures, dans, sur, le long et au-dessus des rues et chemins de l'île de Montréal et des îles Jésus et Bizard, et dans, sur, le long et au-dessus de tous terrains que la compagnie pourra acquérir à cette fin; de prendre, transporter et conduire des passagers et du fret sur ces tramways et chemins de fer, suivant les règlements que la Commission des services d'utilité publique de Québec pourra, de temps à autre, prescrire et faire; et de construire et maintenir toutes les gares, usines dynamiques, bâtisses, perches, poteaux, tours, lignes aériennes de transmissions électriques, fils, câbles, conduits, transformateurs, accumulateurs et autres appareils, machines et travaux électriques qui pourront s'y rattacher et être jugés convenables ou nécessaires.

LE SOUS-SOL

14. La compagnie, en sus des pouvoirs ci-dessus mentionnés, est autorisée à construire, exploiter et maintenir un chemin de fer souterrain à travers l'île de Montréal, et les îles Jésus et Bizard, et à faire et exécuter tous les travaux qu'elle jugera nécessaires ou opportuns dans ce but; pourvu cependant que le pouvoir conféré par la présente loi ne soit exercé dans la cité de Montréal, que sujet aux termes et conditions dont la cité de Montréal et la compagnie pourront convenir entre elles ; ou, si la cité de Montréal et la compagnie ne peuvent s'entendre, alors aux termes et conditions qui seront jugés convenables par la Commission des services d'utilité publique de Québec, à qui la présente loi confère le pouvoir et l'autorisation de régler et déterminer les termes et conditions au cas de divergence entre la compagnie et la cité de Montréal.

LA FUSION

15. La compagnie est par la présente loi autorisée à acquérir, en totalité ou en partie, par achat, louage ou autrement, l'entreprise et les biens de la "Montreal Street Railway Company", de la "Montreal Park and Island Railway Company", de la "Montreal Terminal Railway Company" et de la "Public Service Corporation", ou de quelqu'une d'entre elles, y compris respectivement leurs chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités et exemptions de toutes nature et description quelconques; pourvu toutefois que rien de ce qui est contenu dans la présente section ne déroge aux droits, que la compagnie est autorisée à exercer en vertu de la présente loi, ou de la loi des chemins de fer de Québec.

16. Les directeurs de la "Montreal Street Railway Company" et de la "Public Service Corporation", sont respectivement autorisés par la présente loi à vendre, louer, transporter à la compagnie en totalité ou en partie, leurs entreprises et propriétés respectives y compris leurs chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités et exemptions de toutes nature et description quelconques, aux termes qui pourront être approuvés par la majorité des porteurs des actions émises par les dites compagnies respectivement, présents, ou représentés par procureur à une assemblée générale spéciale des actionnaires desdites compagnies respectivement, dûment convoquée pour les prendre en considération.

17. Les conditions auxquelles la compagnie pourra acquérir l'entreprise et les biens de la "Montreal Street Railway", de la "Montreal Park and Island Railway", de la "Montreal Terminal Railway Company" et de la "Public Service Corporation", ou de l'une d'entre elles, seront sujettes à l'assentiment de la Commission des services d'utilité publique de Québec, et cette acquisition sera sans effet jusqu'à ce que l'ordonnance qui l'autorisera ait été publiée dans la "Gazette officielle de Québec".

POUVOIR EXCLUSIF ET ETERNEL

18. En faisant l'acquisition des 'Montreal Street Railway' "Montreal Park and Island Railway", "Montreal Terminal Railway Company" et de la "Public Service Corporation", en vertu des dispositions de la section immédiatement précédente de la présente loi, la compagnie aura à perpétuité le droit et le pouvoir exclusifs d'acquérir, construire, équiper, maintenir et exploiter des tramways et chemins de fer urbains dans et à travers l'île de Montréal et les îles Jésus et Bizard.

LA COMPAGNIE GARDE LES VIEUX CONTRATS QUI FONT SON AFFAIRE.

19. L'exploitation des tramways et chemins de fer de la compagnie sera sujette aux dispositions des contrats existants avec les municipalités en dehors de la cité de Montréal, et aux termes et conditions d'un nouveau contrat que la cité de Montréal est par la présente loi autorisée à passer avec la compagnie, réglant le maintien et l'exploitation des tramways et chemins de fer, le taux des prix de passage ou péage que la compagnie aura droit de percevoir pour les passagers ou le fret, les conditions auxquelles et dans quelle proportion la cité participera aux revenus que la compagnie percevra de l'exploitation desdites lignes, et, en général, les conditions auxquelles les lignes de la compagnie seront prolongées, maintenues et exploitées dans et à travers la cité de Montréal, telle que présentement constituée ou telle que par la suite agrandie.

AU BOUT DE TRENTE JOURS, LE COUTEAU !

20. Si la cité de Montréal et la compagnie ne s'entendent pas sur les conditions du nouveau contrat, dont il est question dans la section immédiatement précédente de la présente loi, et à défaut par l'une et l'autre de la mettre à exécution dans les trente jours à compter de la date à laquelle l'ordonnance mentionnée dans la section 17 de la présente loi sera publiée dans la "Gazette officielle de Québec", alors les conditions auxquelles la compagnie devra exploiter ses tramways et chemins de fer dans la cité de Montréal, tel qu'alors constituée et par la suite agrandie, seront réglées et déterminées à la demande ou de la cité ou de la compagnie par la Commission des services d'utilité publique de Québec, et la publication dans la "Gazette officielle" de Québec" de l'ordonnance de ladite commission, approuvant les conditions ainsi arrêtées et déterminées par ladite commission, constituera, à compter de la date de la publication de cette ordonnance, les termes et conditions d'après lesquels la compagnie exploitera ses tramways et chemins de fer dans la cité de Montréal, telle qu'alors constituée ou par la suite agrandie. La Commission des services d'utilité publique de Québec est par la présente loi autorisée à, et pouvoir lui est donné de régler et déterminer lesdits termes et conditions, tel que décrété dans la présente loi.

21. La compagnie est aussi autorisée:

1. A acquérir et prendre la totalité ou toute partie de l'entreprise, des biens et obligations de toute personne ou compagnie exploitant toute entreprise que cette compagnie est autorisée à exploiter, ou possédant des propriétés propres aux fins de cette compagnie; et à faire tout arrangement avec toute personne ou compagnie, pour l'affermage, le louage ou l'achat des franchises, droits, travaux, outillages et matériels roulant appartenant à telle personne ou compagnie;

2. En général, acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir, tous biens réels et personnels, et tous droits, privilèges et franchises que la compagnie jugera nécessaires ou propres aux fins de son entreprise;

3. A souscrire, acheter ou autrement acquérir et posséder les obligations, bons, actions-obligations, actions ou autres valeurs de toute autre compagnie ayant des fins tout à fait ou en partie semblables à celles de cette compagnie, ou faisant quelque affaire pouvant être conduite de manière à bénéficier directement ou indirectement à cette compagnie;

4. A garantir le paiement en argent obtenu par, ou payable en vertu ou au sujet de débentures, bons, actions-obligations, actions, contrats, hypothèques, charges, obligations et valeurs de toute compagnie ou entreprise ayant des fins tout à fait ou en partie semblables à celles de cette compagnie;

LA COMPAGNIE VEUT FAIRE LES NOUVEAUX CONTRATS QUI FERONT SON AFFAIRE

5. A faire tous arrangements avec toute autorité municipale, locale et autre, qui pourront paraître favorables aux fins de la compagnie ou à quelque-une d'entre elles, et à obtenir de cette autorité tous les droits, privilèges, franchises, et concessions que la compagnie pourra juger à propos d'obtenir et exécuter, exercer et accomplir tous ces arrangements, droits, privilèges, franchises et concessions;

6. A emprunter, prélever ou se procurer de l'argent de la manière que la compagnie jugera convenable, et en particulier, par l'émission de bons, débentures ou actions-obligations, perpétuels ou autres, sur la garantie de tous les biens ou de quelques-uns des biens de la compagnie ou de leur revenu (tant présents que futurs) y compris son capital non appelé; et à racheter et acquitter ces valeurs;

7. A tirer, faire accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets promissoires, lettres de change, connaissements, certificats, bons, obligations et autres effets négociables ou cessibles;

ELLE VEUT LE DROIT DE SE VENDRE

8. A vendre, échanger, louer, hypothéquer, aliéner, mettre à profit la totalité ou toute partie des biens, entreprises, franchises et droits de la compagnie ou en disposer autrement, moyennant telle considération que la compagnie pourra juger convenable, et en particulier pour des actions, débentures, ou valeurs de toute autre compagnie poursuivant des fins absolument ou partiellement semblables à celles de la compagnie;

(Suite de la dernière page.)

LETTRE DE QUEBEC

LE DON A LA COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE. — DOUBLE ERREUR. DIT M. LAVERGNE.— ON Y REVIENDRA. — LA RESPONSABILITE DU GOUVERNEMENT DANS LE DESASTRE DES MUTUELLES. — M. TELLIER DEMANDE UNE ENQUETE AUX APPLAUDISSEMENTS DE L'OPPOSITION. — UN DEPUTE MINISTERIEL PRETEND QUE LE GOUVERNEMENT FAIT MIEUX DEPUIS QUE L'OPPOSITION LE FOUAILLE. — M. LANGLOIS VOTE CONTRE LE GOUVERNEMENT.

Québec, 21.—La séance de ce jour comptera parmi les plus importantes de la session.

Le projet concernant les champs de bataille et le monument à Edouard VII donne à la commission des Champs de bataille un terrain assez considérable avoisinant la prison et laisse prévoir que le terrain sur lequel est construite la prison finira par échoir à la commission avec défense de l'utiliser pour autre chose qu'un parc, et promet, en outre, la construction dans le Parc d'un monument à Edouard VII, au coût de vingt mille piastres.

M. Taschereau appuie le bill d'un discours moitié argument, moitié réminiscence. L'argument expose que toutes les provinces ayant fait largement leur part pour contribuer au succès de l'oeuvre du Parc National, le gouvernement de Québec ne croit pas devoir refuser ce terrain essentiel à la construction du Parc, terrain qui ne rapporte rien à la province. Les réminiscences sont extraites d'une étude publiée naguère par M. Ernest Gagnon, l'ancien secrétaire du ministère des Travaux Publics, artiste et historien, que tous les lettrés connaissent et que tous les hommes de goût consultent, étude dans laquelle l'auteur montre que la première prison occupait le site du Château Frontenac, la deuxième, s'élevait au Palais, la troisième devenue le collège Morrin,rue Dauphin, et la quatrième sur les hauteurs de Québec. Quant au monument, le ministre des Travaux Publics estime que la province de Québec ayant eu l'idée la première, doit être la première à ériger ce témoignage mérité à la mémoire d'un roi qui a effacé l'animosité entre l'Angleterre et la vieille France.

M. Lavergne ne voit pas le don à la commission des Champs de bataille du même angle que M. Taschereau. Parlant pour mon compte personnel, dit le député de Montmagny, je trouve que ce projet est une erreur au point de vue national, et au point de vue historique. Au point de vue national, parce qu'en rappelant perpétuellement la défaite des ancêtres d'une partie considérable de la population actuelle, le Parc des Champs de bataille n'est pas fait pour favoriser l'union des deux éléments les plus nombreux du pays. En fait ce projet n'est que le pendant des préoccupations impérialistes de lord Grey et de ses tentatives pour impérialiser les fêtes du troisième centenaire de la fondation de Québec. Au point de vue historique, le projet est encore plus ridicule, attendu que les batailles que l'on veut commémorer n'ont jamais eu lieu là où va s'étendre le parc, mais de la rue Salaberry jusqu'à la porte Saint-Louis, d'un côté, et jusqu'à la porte Saint-Jean de l'autre côté. Quant au monument Edouard VII, nul sujet britannique ne saurait y trouver à redire, en principe, mais je crois que si Edouard VII pouvait parler il dirait aux ministres qu'avant de lui élever un monument, l'on ferait mieux de donner des terres à ses sujets de la province de Québec, des pensions convenables aux institutrices. Chose étrange, le gouvernement ne peut toucher à rien sans parler de prison. M. Taschereau fait l'historique de la prison de Québec, à quel propos? Pour nous rappeler qu'il y eut une prison au Château Frontenac du temps des Français. C'est encore comme ça sous les Anglais quand les prisonniers que M. Taschereau défend sont assez riches pour obtenir l'adoucissement d'une justice dont les rigueurs sont réservées aux journalistes qui ne plaisent pas aux ministres. Efin s'il faut donner les propriétés de la province pour rappeler que nos pères ont été battus, il y a cent cinquante ans, au moins que l'on ne défende donc pas, mais que l'on dise plutôt à la commission des Champs de bataille d'y construire aux abords des logements sains pour la population ouvrière de la ville.

M. Tellier propose l'ajournement du débat, et la question en reste là pour le moment.

* * *

Surgit ensuite l'un des plus vigoureux débats de la session.

M. Mackenzie, trésorier nominal de la province propose la deuxième lecture des amendements à la loi des assurances, amendements plus ou moins importants. M. Taschereau l'admettra tout à l'heure, et l'opposition lui demande aussitôt d'expliquer pourquoi certaines compagnies mutuelles sont en faillite.

Oh! répond M. Mackenzie, c'est parce qu'on les a obligées à faire un dépôt de vingt-cinq mille piastres.

Non, s'écrie M. Tellier d'une voix indignée. Il est temps que cette comédie finisse. Les compagnies mutuelles n'ont pas failli parce qu'elles ont fait un dépôt, elles ne l'ont pas fait ce dépôt. Ce n'est donc pas le dépôt qui a augmenté leur passif. Qu'est-ce alors? Vous devez le savoir, vous êtes obligé de le savoir pour renseigner vos partisans qui représentent comme nous des centaines et des milliers d'assurés volés et qui tiennent au moins à savoir comment ils ont été volés.

Cette interpellation brûlante qui fait tendre l'oreille à tous les députés ministériels fait aussi lever M. Taschereau.

Le ministre des Travaux Publics admet que les amendements proposés ne sont peut-être pas très importants, mais ils sont nécessaires. Il prétend que le chef de l'Opposition déplace la question et le défie de prouver que depuis 1908 l'inspection officielle n'ait pas été bien faite.

Mais la loi de 1908 n'a rien changé pratiquement en ce qui regarde l'inspection, remarque M. Tellier.

Les affirmations sont faciles, répond M. Taschereau.

Et, surtout, elles valent les vôtres, riposte M. Tellier.

Est-il vrai, oui ou non, que le rapport de 1908 démontrait l'insolvabilité des compagnies, demande M. Lavergne.

Ça n'est pas là la question, dit M. Taschereau. Montrez-nous que depuis 1908 l'inspection a été défectueuse. Nous avons cru de plus devoir exiger un dépôt de $25,000, et je crois que c'était prudent, continue M. Taschereau.

Est-ce cela qui va rembourser les assurés de ce qu'on leur a volé, demande de nouveau M. Lavergne.

La question paraît embarrasser M. Taschereau qui se rabat sur le vieil argument: pourquoi la loi était-elle défectueuse sous les bleus?

* * *

S'il y a eu des trésoriers qui n'ont pas fait leur devoir du temps des bleus, est-ce une raison pour que vous ne fassiez pas le vôtre? dit M. Tellier au milieu d'applaudissements prolongés. Est-ce une raison pour vous justifier d'avoir donné ou continué des permis sans savoir ce que vous faisiez? Est-ce une raison pour n'avoir rien fait après nous avoir promis, vous M. Gouin, et vous le trésorier, que vous feriez des enquêtes minutieuses? Et chacune de ces apostrophes est couverte d'applaudissements prolongés.

M. Tellier continue en s'adressant à M. Taschereau: Il est bien beau de nous défier sans nous donner le temps de répondre. Mais voici les faits. La loi décrétant l'inspection des compagnies d'assurances mutuelles existe en sa teneur actuelle depuis 1888 et nous avons un inspecteur d'assurance depuis 1891. Depuis vingt ans, le gouvernement de la province possède donc le pouvoir non seulement de faire une inspection, mais autant d'inspections qu'il le jugera à propos, et s'il n'est pas satisfait de ces inspections, d'examiner en outre toutes les polices en vigueur, les obligations des compagnies, enfin de tirer les choses au clair, de façon à ne laisser aucun doute sur la solvabilité de la compagnie. L'avez-vous fait?

Voilà trois ans, l'un de vos partisans, M. D'Anjou dénonçait déjà certaines de ces compagnies; voilà deux ans, un autre de vos partisans, M. Leclerc, affirmait ici que les rapports des compagnies démontraient à leur face même leur insolvabilité. Nous avons alors demandé des explications et le premier ministre et le trésorier nous ont promis des enquêtes sérieuses, minutieuses Ont-elles été faites? Rien ne nous le démontre, et vous ne paraissez pas en état de nous le dire. Jusqu'à ce que vous nous ayez démontré le contraire, nous avons le droit de vous tenir criminellement desponsables des milliers et des milliers de piastres perdues, parce que vous n'avez pas fait votre devoir.

Pourquoi ces compagnies ont-elles failli, nous voulons le savoir encore pour protéger des milliers d'intéressés poursuivis actuellement pour le plein montant de leurs billets, bien qu'ils aient reçu avis que leur assurance ne vaut plus rien. Or ces victimes ne peuvent se dégager que si elles prouvent que le passif des compagnies insolvables représente des pertes considérables inconnues à la suite de quelques désastres ou des frais d'administration excessifs, par exemple, si les directeurs se sont fait payer des salaires exagérés ou se sont fait donner des billets privilégiés, comme on le prétend. Et ces victimes ne peuvent faire cette preuve qu'en s'exposant à des frais énormes. C'est le gouvernement qui doit faire cette preuve au moyen d'une enquête sur les opérations et le bilan de ces compagnies, et voilà ce que je demande, conclut le chef de l'Opposition, au milieu d'une salve prolongée d'applaudissements.

M. Gouin, M. Taschereau, M. Mackenzie se regardent. Ils ne sont pas prêts à répondre. Alors le premier ministre fait son petit parlement impérial, avance l'aiguille de dix minutes et déclare qu'il est six heures.

Un incident au début de la séance.

M. Walker, député de Huntington ayant demandé la suspension des règles de la Chambre pour déposer un projet de loi à l'effet d'autoriser la Northern Trust Co. à faire affaires dans la province de Québec, M. Prévost et M. Lavergne se sont objectés, donnant pour raison que les citoyens ordinaires étant obligés de payer une amende s'ils se présentent après l'expiration des délais, les exceptions constituaient une injustice à leur égard. Et M. Walker est resté avec son bill dans les mains, malgré les instances de M. Mackenzie pour faire tomber les objections.

* * *

Lorsque l'on revient au sujet, ce soir, le gouvernement tente d'arrêter la discussion en faisant déclarer adopté le paragraphe des amendements concernant les inspections; mais M. Prévost reprend le débat, et avec un tel entrain que les ministériels n'insistent pas. Le député de Terrebone s'attaque surtout au Premier Ministre qui, en qualité de procureur-général, devait faire respecter la loi. Or la loi était claire, elle était dans le statut depuis vingt ans et devait donner tous les pouvoirs nécessaires pour protéger le public.

Il est bien temps aujourd'hui d'intervenir quand les victimes sont traînées du Nominingue à Montréal et exposées à tous les inconvénients d'un procès.

M. Leclerc, de Québec-Centre, admet que des rapports sont mieux faits maintenant, et que l'Opposition devrait être contente, puisque c'est cela qu'elle demandait. M. Leclerc maintient toujours que dès 1908 les compagnies qui ont failli étaient évidemment insolvables, mais il est trop partisan pour admettre que la cause du désastre provient de *l'incurie* du gouvernement.

M. Lavergne signale l'admission de M. Leclerc comme une preuve de l'efficacité du travail de l'Opposition; seulement, le gouvernement ne fait jamais tout son devoir. S'il l'avait fait en l'espèce, il eut évité les pertes énormes que les cultivateurs ont subies parce qu'il n'a pas fait respecter une loi qui servaient d'argument aux compagnies mutuelles, pour exploiter le public.

M. D'Anjou est à peu près de la même mentalité que M. Leclerc. Les compagnies exploitaient le public, mais il ne faut pas blâmer le gouvernement, car c'est depuis la loi de 1908 que tout va bien.

La loi de 1908 n'a rien changé au mode d'inspection, lui répond M. Sylvestre, puisque l'article 5382 des statuts de 1888 décrète que du moment qu'une compagnie paraît insolvable, le gouvernement a le pouvoir de suspendre ses opérations.

M. Lafontaine, de Maskinongé, recommande à la générosité du trésorier des compagnies mutuelles de paroisses organisées par les cultivateurs pour s'entr'aider et qui ne devraient payer que peu de choses pour frais d'inspection.

Enfin le trésorier se décide à se défendre ou plutôt à s'excuser. Il n'était pas ministre, dit-il, lorsque ces choses se sont produites et sans vouloir s'excuser, il ne voudrait pas non plus prendre plus que sa part de responsabilité. Le dépôt exigé des compagnies par la loi de 1908 a certainement été cause de faillites que tout le monde regrette.

Qu'un homme d'expérience invoque encore cet argument, dit M. Bourassa, cela s'explique, mais à condition que cet homme ne soit ni avocat, ni trésorier de la province; car il ne faut pas en connaître long en matière de garantie pour savoir qu'un dépôt de dix à vingt-cinq mille piastres ne vaut à peu près rien pour garantir les assurés. Ce dépôt n'est exigé que comme preuve de la bonne foi des promoteurs de compagnies d'assurances. La loi de 1908 est bonne, à condition d'être appliquée avec intelligence, et il peut se faire que quelquesunes des compagnies qui ont failli eussent pu être sauvées en les protégeant. Seulement, au point de vue du débat actuel (responsabilité du gouvernement), il ne peut être question de cette loi, puisque l'inspection qui pourrait prévenir ou atténuer le désastre était autorisée par une loi qui date de vingt-trois ans.

Dès 1908 il était visible que la Foncière, la Providence, la Provinciale, la Jacques-Cartier et la Canada-Feu étaient en déficit tout en n'étant pas insolvables au même degré, et le gouvernement n'a supprimé que le permis de la Compagnie Canada-Feu, celle dont la position était la moins désespérée.

Le discours de M. Bourassa parsemé de développements très instructifs sur l'économie des Compagnies d'assurances, fait lever le Premier Ministre.

M. Gouin trouve que M. Tellier et M. Bourassa se contredisent. Le premier reproche au gouvernement d'avoir manqué de sévérité et le second d'avoir été trop sévère. Pour lui, la cause du désastre remonte au jour où l'on a permis l'incorporation des compagnies mutuelles. De 1900 à 1901 les compagnies se sont tellement multipliées que le gouvernement a cru prudent de modifier la loi afin d'éviter le désastre qu'il prévoyait. Il déclare qu'en 1908 il savait que des compagnies mutuelles ne pourraient pas subsister, mais il demande s'il ne valait pas mieux risquer de causer quelque mal que d'attendre tranquillement un plus grand désastre. Cette loi de 1908 est bonne, et quant aux victimes du désastre, le gouvernement viendrait à leur secours dans toutes les causes où elles se défendraient.

Ici, M. Daignault, député de Bagot et directeur de la Providence, intervient pour expliquer que la débâcle de sa compagnie est due non pas à la loi, mais à l'exploitation du gérant.

"Et l'inspecteur du gouvernement ne vous a pas renseigné sur ce point? interroge M. Tellier. M. Daignault se contente de répondre que les directeurs ne sont pas compétents et qu'ils s'en rapportent ordinairement au gérant.

M. Patenaude pose une question terrible au Premier Ministre.

Vous prétendez ,dit-il, avoir prévu en 1908 le désastre qui s'est produit. Pourquoi n'avez-vous pas dès lors suspendu les opérations des compagnies dont les rapports démontraient l'insolvabilité?

Le Premier Ministre ne répond pas.

Vous auriez, continue M. Patenaude, atténué le désastre des deux-tiers, car c'est à partir de ce moment que, dans l'espoir d'accroître leurs affaires et se prévalant de la réclame faite par la loi de 1908, ces compagnies se sont lancées dans tous les coins de la province pour augmenter le nombre de leurs assurés. Une enquête démontrera ce fait.

C'est le dernier mot du débat sur ce point. Le gouvernement ne répond pas.

* * *

Le bill de Montréal a été définitivement adopté ce soir avec l'amendement de M. Walsh, qui enlève la clause obligeant les cochers à munir leurs voitures de taximètres.

La Chambre dispose définitivement du projet de loi sanctionnant le rachat de certaines débentures de la Commission des Chemins à barrières de la rive nord, de Québec pour la somme de cinq mille piastres.

Une dernière fois, M. Lavergne, parlant pour l'Opposition, exprime le regret que l'on paye si cher pour si peu de choses, puisque les citoyens de Charlesbourg, Beauport et Montmorency, obligés de venir à Québec seront encore obligés de payer pour pénétrer dans la ville. Il propose en amendement, regrettant que la convention entre le gouvernement et les syndics des chemins de la rive nord soit limitée à la question du pont Dorchester au lieu de faire disparaître en même temps toutes les barrières sous la juridiction de la commission de la rive nord.

L'amendement est rejeté par 44 à 10. M. Langlois, de Saint-Louis, votant contre le gouvernement. Voici le détail du vote:

Pour.—MM. Tellier, Prévost, D'Auteuil, Lavergne, Plante, Giard, Pennington, Sauvé, Patenaude, Langlois, (Saint-Louis)—10.

Contre.—MM. Gouin, Allard, Taschereau, Décarie, Devlin, Caron, (L'Islet), Kaine, Mackenzie, Cardin, Morisset, Walker, Vilas, Hay, Gaboury, Gosselin, Tourigny, Mousseau, Blouin, Daigneault, Séguin, Robillard, Perron, Galipeault, Geoffrion, Lévesque, Godbout, Pilon, Caron (Matane) Langlois (Saint-Sauveur), Depuis, Walsh, Finnie, Tessier, Delâge, Neault, Delisle, Leclerc, Létourneau, Robert (Rouville), Benoit, Thériault, Bissonnette, Gendron, Carbonneau—44.

L'hon. M. Devlin est parti ce soir pour le Nominingue où il va régler certaines difficultés au sujet de la construction de ponts au Rapide de l'Orignal et sur la Lièvre, à Ferme Neuve.

* * *

Sir Lomer Gouin donne avis d'un projet de loi pour défendre la fréquentation des théâtres de vues animées aux enfants de moins de 14 ans qui ne seront pas accompagnés par leurs parents.

Le premier ministre donne aussi avis d'un projet créant une commission métropolitaine des pares.

La commission aura le pouvoir de prélever un impôt de 1-8 pour cent sur la propriété foncière dans le rayon qui bénéficiera de cette amélioration, d'acheter des propriétés, en un mot de faire tout ce qui est nécessaire pour l'embellissement de la ville. Elle pourra aussi construire des logements modèles pour les ouvriers.

M. Mousseau donne avis qu'il proposera la nomination d'une commission pour rechercher le meilleur moyen d'encourager les arts, tel que le voeu en a été exprimé par la Chambre, l'année dernière.

ROUTINE DE LA CHAMBRE

Loi déposée.—Loi amendant la loi constituant en corporation l'Institut du Baron Hirsch.

Loi amendant le code municipal, relativement au rachat des ventes constituées.

JEAN DUMONT.

La question d'heures des ouvriers de la ville

LA VILLE DOIT-ELLE PAYER AUX OUVRIERS LE TRAVAIL QU'ILS N'ONT PAS FAIT.

Les commissaires doivent-ils s'en tenir à une résolution passée il y a quatre ans par le conseil municipal relativement au paiement des ouvriers de la Ville? Telle est la question que le Bureau des Commissaires, après une longue discussion, a posée aux avocats.

Une motion était adoptée par le Conseil, en 1907, prescrivant que les ouvriers municipaux recevraient 20 cents de l'heure et travailleraient dix heures par jour l'été et neuf durant l'hiver. Or, maintenant que les hommes ne travaillent plus que 7 heures et demie ou huit heures par jour, la Ville leur paie toujours neuf ou dix heures de travail. Outre que cela représente une dépense considérable, cela complique le cahier des charges des travaux. Les commissaires désirent donc tirer la situation au clair.

Mort d'un ex-lieut.-gouverneur

Halifax, 22. — L'honorable M. H. Richey, ex-lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, est décédé hier matin à l'âge de 83 ans. M. Richey avait aussi été membre des Communes pendant dix ans et maire de Halifax durant deux termes.

Le défunt laisse trois enfants: Mme North, épouse du sénateur North en Angleterre; M. Henry Richey, gérant de la Banque de Montréal, à Danville, et Emma encore à la maison paternelle.

M. Richey, admis au barreau en 1850 fut créé conseil du roi par le comte Dufferin en 1873. Il se fit une réputation de conférencier très enviable. C'était un conservateur en politique. Le défunt s'occupa aussi beaucoup d'éducation et fut l'un des gouverneurs du Dalhousie college et de l'Université de Halifax.

Jolie fête à Beauharnois

Beauharnois, 21. — A l'occasion de son quarante-sixième anniversaire de naissance, M. Louis Parent a été l'objet d'une démonstration sympathique, de la part de ses amis qui lui ont présenté une magnifique montre en or, à la salle Vachon.

M. Henri Olivier se faisant l'interprète de tous, donna lecture d'une adresse à laquelle M. Parent répondit en exprimant, malgré son émotion, ses remerciements pour l'estime qu'on venait de lui témoigner. Puis M. Camille Fournier, instituteur au collège de Beauharnois, prononça un discours qui fut très goûté, et l'on donna lecture de lettres venant de MM. J. G. H. Bergeron, Arthur Plante, député, et Tancrède Fortin, avocat, que des contretemps empêchaient d'assister à cette manifestation.

La fête fut gaie et animée; elle se termina tard dans la nuit.

Les personnes présentes étaient: MM. T.-Bte Primeau, maire; J. R. Miron, échevin; N. Marleau, agent d'assurance; Joseph Laurin; J. Beaupré, Ed. Renaud, O. Leduc, Z. Gervais, A. Bergeron, F. X. Leduc, E. Boyer, J. Julien, Louis Daignault, Ls. Renaud, J. A. Poissant, Léandre Vachon, K. N. Sévigny, J.-Bte Parent, J. Laberge, J. Lebeuf, E. A. Manny, C. Crevier, Jos. Décary, Art. Laberge, N. Bruneau, O. Mathieu, Pitre Lefebvre, de Valleyfield; T. Lefebvre, de Valleyfield; Ls. Loiselle, ex-maire; D. Terrault, W. Olivier, J.-Bte Caillon, Dr Desgroselliers, A. Marchand, de Montréal, Alb. Marchand, de Montréal; J. Bergeron, de Montréal; E. Bruneau, Narcisse Gauthier, Ludger Faubert, A. Faubert, H. Faubert, Alb. Desparois, W. Narreau, S. Faubert, J. Primeau, L. Parent, N. Touchette, Tho. Duffy, H. Olivier, N. Moreau, Dr Huot, J. Marchand, R. Faubert, F. X. Lefebvre, G. Thibert, J. Tessier, U. Faubert, J. Gendron, Art. Faubert, J. Fortier, J. E. Hébert, Th. Primeau, H. C. Fournier, H. Huot, J. Lefebvre, J. N. Marchand, C. Lefebvre, Jos. Prégent, etc., etc.

L'ancien député de Stanstead est mort

Magog, 22. — Une dépêche, reçue de Calfornie, annonce la mort de M. A. H. Moore, ex-député de Stanstead à la chambre des Communes.

Le déunt était âgé de 75 ans et citoyen habitant notre ville depuis nombre d'années et était à la tête de l'établissement A. H. Moore et Cie depuis 1860. Pendant un quart de siècle, M. Moore prit une part très active à la politique et longtemps il fut le lieutenant de l'honorable C. B. Colby, auquel il succéda aux Communes,

Il fut l'un des conservateurs élus en 1896; mais en 1900 le comté lui refusa un nouveau mandat. M. Moore était un orateur politique intéressant et sérieux. Le corps sera ramené ici vers le premier du mois de mars.

Mort de M. Chs Deguise

Québec, 21.—M. Chs. Deguise, avocat de Québec, est décédé ce soir. M. Deguise a fait longtemps du journalisme à l'"Union Libérale" et au "Soleil".

C'était une charmant camarade. M. Deguise était marié à Mlle Déry, et était le beau-frère de M. Lanctôt, député de Richelieu.

Char-salon pour Ste-Agathe

Le Pacifique-Canadien attachera un wagon-salon au train circulant de Montréal à Sainte-Agathe, laissant la gare Viger à 4.00 p.m., les vendredis et quittant Sainte-Agathe le dimanche soir, à 6.55 p.m., et arrivant à la gare Viger à 9.40 p.m.

22,23,24

La construction du Canal Welland

Les membres du Montreal Corn Exchange se sont réunis hier en assemblée spéciale pour prendre en considération le projet des canaux Welland et de la Baie Georgienne.

Après discussion l'on a finalement adopté une résolution, demandant la construction immédiate du canal Welland à cause du temps que demanderont les travaux de construction du canal de la Baie Georgienne, par suite de l'établissement des niveaux des rivières Ottawa et Française; ces travaux ne sauraient être complétés avant une dizaine d'années, tandis que ceux du canal Welland pouvaient se faire en beaucoup moins de temps.

Une autre résolution demandant la construction du Canal de la Baie Georgienne a été défaite en faveur de la première.

CATARRHE, RHUMATISME, GOUTTE, ASTHME, GRIPPE et PLEURESIE

Guérison radicale en faisant usage de

L'Eau Médicinale d'EMS

(Contrôle du Gouvernement Allemand).

CONSULTEZ VOTRE MEDECIN.

EXCELLENTE COMME EAU DE TABLE

En vente dans les principales pharmacies.

WUBBE, HAAS ET CIE. 55 Saint-François-Xavier.

Agents généraux. Tél. Main 7936.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE

Personnes avec petit capital pour bénéficier d'une offre exceptionnelle à MONTREAL-EST. S'adresser à JOSEPH VERSAILLES, 99, rue Saint-Jacques. 39—6

ON DEMANDE A ACHETER

Notaire âgé ou malade ou tout notaire désirant se retirer des affaires pourrait vendre son greffe "argent comptant" à un notaire compétent. Adresser: "Le Devoir", Casier 103. 39-6

PROPRIETES DEMANDEES

AVIS. — Si vous désirez vendre maisons ou terrains, mettez-vous en relation avec moi, vos propriétés sont peut-être ce que nous cherchons. ALEXANDRE DUPUIS, 17 Côte Place d'Armes. Main 7513.

PROFESSEUR DEMANDE

On demande un professeur expérimenté à l'Ecole Saint-Louis, 25 Est rue Fairmount. S'adresser au Directeur.

CHAMBRE ET PENSION

Etudiant en pharmacie désire chambre et pension non loin du coin Mont-Royal et Saint-Denis. Famille privée préférée. Donner conditions. S'adresser à C. P. 440 Sainte-Catherine Est.

COLLECTION COMPLETE

A vendre une collection complète du "Devoir" année 1910. Ecrire à Casier 107, "Le Devoir".

IMMEDIATEMENT

ON DEMANDE des hommes ambitieux et énergiques. Peuvent gagner de $50.00 à $100.00 per semaine. Expérience pas nécessaire. S'adresser immédiatement à casier 71 "Le Devoir". 39—6

A LOUER

BEAUX PLAINS-PIEDS modernes, 6 et 7 chambres, ménage fait à neuf, bonne localité. Possession immédiate si désiré. S'adresser 699 Champlain.

BUREAUX A LOUER

Plusieurs bureaux à louer, No. 76 Saint-Gabriel, chauffés et entretenus Possession immédiate. S'adresser à La Chambre de Commerce du district de Montréal. Bell Main 145.

LOGEMENT A LOUER

RUE LASALLE, 43, près Parc Lafontaine, haut à louer de 6 grandes pièces, passage très propre, grand balcon et grand hangar, $16. S'adresser 1547 Saint-Denis.

MAGASIN A LOUER

Au No 448 avenue Mont-Royal Est, cave cimentée. S'adresser à L.-C. BOURGEOIS, 1035 Saint-Denis, ou 15 boulevard Saint-Laurent. Tél. Main 3066. 40—6.

MEUBLES ET TAPIS

$10,000.00 de meubles et tapis, prélarts literie, etc., devront être vendus à sacrifice durant ce mois avant nos réparations. Venez voir nos prix. Rachel Furniture Co., 518 Rachel Est. 16—26

A VENDRE

MAGNIFIQUES LOTS DE GREVE, merveilleusement situés à MONTREAL-EST. Site idéal. Communications faciles. Une occasion à prompt acheteur. S'adresser à casier 72, "Le Devoir". 39—6

AUTOMOBILES A VENDRE

Neuves et d'occasions. Pour photographies et descriptions, s'adresser à J.-O. MONTPLAISIR, Drummondville, Qué. 31—1

FERME A VENDRE

250 acres de terre dans le canton de Durham, Qué., verger et sucrerie, bien bâtie, l'eau dans les dépendances, près du village, de la station du Grand-Tronc. Pour renseignements, s'adresser à Dame veuve VERIGNY PREFONTAINE, South Durham, Qué.

PROPRIETE A VENDRE

RUE MONT-ROYAL. — Propriété à vendre, 2 magasins 3 logements, cave cimentée, écurie de 3 stalles le tout en brique solide peu de comptant. On échangerait pour automobile. S'adresser à T. GIRARD, 360 Sainte-Catherine, Est. Tél., Est, 4219. jno.

ARGENT A PRETER

AVIS — Avez-vous besoin d'argent, gros ou petits montants? Adressez-vous à M. THOMAS TOUZIN, notaire, 947 Saint-Denis Tél. Saint-Louis 1514.

CARTES POSTALES ILLUSTREES

PERSONNEL — Collectionneurs de cartes-postales, entrez dans notre Union Coût, 10c. Vous pourrez faire échange de cartes partout. Liste de changeurs, sur laquelle sera votre nom. Post-Card Union of Canada, A.-E. Stilwell, Rougemont, P.Q.

CHEVAUX TONDUS

Allez faire cliper vos chevaux par l'électricité en 30 minutes chez Jos. L. Gaudet, 540 Amherst, coin Ontario. Téléphone: Est 1306. Ouvrage garanti.

REPARATIONS

de meubles de tout genre, rembourrés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, $1.00; plume désinfectée. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell, Est, 20 5.

La taxe locale sur les améliorations

Le Comité civique n'a pas pu discuter hier le bill de la "Montreal Tramway Co.", parce qu'il ne possédait pas le texte du projet de loi. On a mis à l'étude la taxe des améliorations locales et la résolution suivante a été passée:

Considérant que le Comité civique de Montréal a endossé le projet de taxe pour améliorations locales élaboré par l'Association immobilière de Montréal.

Considérant que les changements apportés jusqu'ici à ce projet auront pour effet de créer une inégalité de repartition de la taxe des améliorations locales, le Comité civique de Montréal est d'avis que le projet de l'Association Immobilière devrait être adopté dans son texte primitif de façon à ce que la taxe locale soit imposée tant sur les propriétaires des rues pavées que sur ceux des rues qui seront pavées à l'avenir et cela dans la proportion des 2-3 à la charge des propriétaires et 1-3 payable par la ville.

Cartes Professionnelles

AVOCATS

DEGUIRE, A.-S., Avocat. Trust & Loan Bldg., 30, Rue Saint-Jacques. Chambre 35. Tél Bell Main 3995. Montréal.

LALONDE, ARTHUR, AVOCAT, 66 Est, rue Notre-Dame, Montréal. Tél. Main 6840.

LAMOTHE & TESSIER, avocats, édifice banque de Québec. 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555. J. C. Lamothe, L.L.D., Camille Tessier, L.L.B.

LANE, J.-A., Avocat, C.R., 97 rue Saint-Pierre, Québec, Téléphone 382.

MEUNIER, L.-C., AVOCAT, 80 St Gabriel, en face du Champs de Mars, Montréal. Tél. Bell Main 1650 et Est 821.

NOTAIRES

TEL. MAIN 1859.

Argent à prêter, créances à acheter, loyers à collecter, propriétés à vendre et à acheter, successions à administrer, BELANGER & BELANGER notaires. Trust & Loan Bldg., 30 Saint-Jacques, Montréal. Résidence, 240 Visitation.

BAUDOUIN & BAUDOUIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue St-Jacques, Tél. M. 3240. Bureau du soir, 838, rue Huntley. Tél. St-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypotheque, etc. 28-26

J. H. A. BOHEMIER, L.L.L. notaire C.C.S., démenage au No 30 r. S.-Jacques, édifice Trust & Loan. Tél. M. 7363. Résidence: 736 rue Huntley, Boulevard S.-Denis. Tél. S.-Louis 2571. Spécialité: Prêts d'argent et administration de successions.

GIROUX, LUCIEN, NOTAIRE, édifice Saint-Charles, 43 Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence 405 Duluth Est. Tél. St-Louis 3585. Argent à prêter. Réglement de succession. 181-1

LEMIRE, JOSEPH-E., L.L.L., NOTAIRE PUBLIC, chambre 12 Bâtisse du Crédit Foncier. Tél. Bell Main 5745. Bureau du soir, 196 Versailles, Tél. Bell Up Town 1671. Prêts sur hypothèques, règlement et administration de successions.

DENTISTES

GENDREAU & GENDREAU, Chirurgiens-Dentistes, 117 Saint-Denis, coin Dorchester, Tel. Bell Est 2916. Dr J. G. A. Gendreau, Dr Conrad Gendreau.

Dr. J. NOLIN, Chirurgien Dentiste, 537 rue St-Denis, coin Cherrier, Tel. Est 764. Consultations: 1 h. à 6 hrs. p.m.

MEDECIN-CHIRURGIEN

DR. A. FERLAND, Bachelier et docteur en médecine, 634 rue Adam, coin Desjardins, Maisonneuve. Tél. Bell Est 6945. Spécialité pour femmes et enfants.

ROUSSEL, EMERY A., chirurgien-dentiste. 502 Ste-Catherine Est, Montréal. Tél. Est 2971.

CARTES D'AFFAIRES

De GASPE BEAUBIEN

Ingénieur Conseil. Bâtisse Liverpool London & Globe, Montréal. Tél. Main, 3814. 209-2.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

ACHILLE DAVID, 250 rue Saint-Paul. Tél. Bell Main 929. Installe et répare lumières, moteurs, dynamos, téléphones, cloches, etc.

COURTIER EN IMMEUBLES ET PRETS

DUPUIS ALEXANDRE, comptable, courtier en immeubles et prêts, 17 Côte Place d'Armes, Montréal. Main 7513. Administrateur: Succession Honorable Juge Panet, seigneuries d'Ailleboust, Ramesay, Dames Lévesque, St-Onge, etc.

J.W. MICHAUD,

COURTIER EN MINES

Membre du "Montréal Mining Exchange"

Stocks de mines achetés et vendus à commission.

Téléphone Main 6618 et 5590.

AVEZ-VOUS de L'ARGENT?

qui ne fait rien, ou qui vous rapporte moins de 8 p. c. d'intérêt. Nous pouvons placer n'importe quelle somme sur premières hypothèques garanties et enrégistrées, rapportant 8 p. c. net aux prêteurs. Ecrivez: IMPERIAL AGENCIES, P. O. Box 564, Westmount, Alta. 21-26

T. GIRARD

360 Sainte-Catherine E., Tél Est 4219

LOT à vendre, au Parc Laval, conditions faciles.
LOT à vendre, rue Saint-Laurent, conditions faciles.
LOT à vendre, rue Mont-Royal.
LOT à vendre Parc Ave.
LOT à vendre rue Dumont.
PROPRIETE à vendre rue Mont-Royal, $1,000 comptant.
PROPRIETE à vendre Parc Lafontaine, $3,000 comptant.
COTTAGE à vendre au Parc Laval, conditions faciles.
PROPRIETES à vendre dans toutes les parties de la ville.

S'adresser à T. GIRARD, 360 Sainte-Catherine E. 40-6.

Banque d'Hochelaga

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux pour cent (2 p.c.,) égal au taux de huit pour cent (8 p.c.,) par année sur le Capital Payé de cette Institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 28 février prochain et sera payable, au Bureau-Chef de cette Banque et à ses Succursales, le et après le 1er mars prochain aux actionnaires inscrits au régistre le 15 février.

Par ordre du Conseil de Direction.

M. J.-A. PRENDERGAST, Gérant-Général.

LETTRE D'OTTAWA

ENCORE TROIS. — M. LEMIEUX LE VEUT ! — L'AVIS D'UN NEO-ECOSSAIS. — LES HISTOIRES DU DOCTEUR SPROULE. — AU BIBERON ! — UN TRAITEMENT EFFECTIF. — SOUVENIRS DE VOYAGE DE M. LEMIEUX. — AU NATAL ET EN CHINE. — CITATIONS LATINES. — MONTREAL, NEW-YORK ET M. LEMIEUX. — LE MONUMENT DE LA RECIPROCITE. — DEMAIN.

Ottawa, 21 Février.

On parle toujours de réciprocité.

Aujourd'hui, trois députés seulement,—hélas!—nous ont donné leur avis: MM. Kyte, Sproule et Rodolphe Lemieux. Le premier et le dernier en tiennent pour l'entente Taft-Fielding, le second n'en veut point. Mais nous l'aurons probablement tout de même, si cela n'en dépend que de M. Rodolphe Lemieux. Il a beaucoup voyagé, en Chine, au Japon, dans l'Afrique du Sud, et les voyageurs sont toujours mieux renseignés que les gens qui restent au logis. Et M. Lemieux a décidé que cette entente est excellente. Faut-il le croire sur parole?

I

Malgré le prestige de M. Lemieux dans une certaine presse, celle-ci n'osera prétendre, à moins que ce soit pour lui faire sa cour, qu'il a fait aujourd'hui un discours fort démonstratif. Il a voulu suivre M. Foster sur le terrain des chiffres et des statistiques, mais il s'y est embarrassé. Par contre, dans ses tirades sur la grandeur du parti libéral,—il s'imagine que le mot "ministériel" signifie "libéral",—il a été verbeux et ronflant à souhait, prodigue des gestes arrondis, des citations littéraires et des envolées ministérielles où il excelle d'habitude.

Le docteur Sproule, qui n'est pas un jeune homme,—il y a trente-quatre ans qu'il est député à Ottawa,—n'a pas voulu rester en reste d'éloquence avec ses prédécesseurs dans ce débat-ci. Il a parlé, deux heures durant, des désavantages qu'offre l'entente Taft-Fielding et il a apporté des arguments intéressants au débat. Grand-Maître des orangistes canadiens, il s'est assagi quelque peu depuis 1907, ce qui l'a empêché de voir aujourd'hui dans cette entente Taft-Fielding tout l'aspect antiimpérialiste qu'il y eût vu naguère. Il a bien signalé comme quoi elle pourrait nous mener dans un avenir assez prochain à l'union commerciale, mais il n'y a pas insisté comme il l'eût fait jadis. Peut-être se reprochera-t-il avant longtemps d'avoir omis de souligner la gravité des déclarations annexionnistes faites récemment à Washington et ailleurs par la presse et les politiciens américains.

M. Kyte, ministériel néo-écossais, jeune député, a, de son côté, exposé l'opinion de la Nouvelle-Ecosse sur le changement de politique tarifaire. Il se fût cru déshonoré s'il n'y eût pas employé une heure et demie Et voilà comment un ontarien, un québecois et un néo-écossais, à trois, se sont partagé une journée pendant laquelle au moins deux autres eussent pu nous dire leur opinion.

II

D'abord, c'est M. Kyte.

Tandis qu'il discourt, et pourfend la gauche, le premier ministre et M. Aylsworth causent, puis sortent de la Chambre où il n'y a pas quarante députés. Une trentaine, c'est l'assistance moyenne aux séances, ces jours-ci. Avouons que les discours sont assez longs pour donner envie de sortir avant la fin.

M. Kyte commence par signaler l'illogisme de la gauche qui parlait du péril allemand, il y a à peine un an, et dont des membres proposent aujourd'hui,—tel M. Armstrong,—une entente commerciale avec l'Allemagne plutôt qu'avec les Etats-Unis.

Cette entente Taft-Fielding, ajoute-t-il, ouvrira enfin le marché américain tout grand au poisson de la Nouvelle-Ecosse, qui, jusqu'ici, ne peut se vendre guère que dans Québec, et un peu dans Ontario, vu les hauts taux de transport de cette marchandise jusque dans l'ouest canadien. En passant, il remarque,—pure question de cuisine, mais qui a son prix pour les députés,—qu'il est impossible d'avoir du bon poisson à Ottawa, mais ne nous dit pas si la réciprocité avec les Etats-Unis changera cet état de choses qu'il déplore sincèrement.

Il développe ce thème, de l'avantage pour le Canada d'avoir libre accès au marché américain où, à son dire, les Provinces Maritimes trouveront un marché excellent et vaste pour leurs patates, leurs pommes et leur poisson; il ne redoute pas la concurrence des pêcheries de Terreneuve aux Etats-Unis, parce que, dit-il, les pêcheries de Terreneuve alimentent surtout le Portugal, le Brésil et la France. Et il clot son discours par des litanies en l'honneur de M. Fielding, jadis premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, aujourd'hui, dit-il, le plus grand ministre des Finances qu'ait jamais eu le Canada.

III

Le docteur Sproule est en veine de plaisanteries; tout d'abord il nous raconte l'histoire de cet Irlandais qui, malade, fait venir le médecin. Celui-ci veut prendre la température de Pat et lui met le thermomètre sous la langue pendant trois minutes. Ceci fait, il retire l'instrument et Pat, confiant et naïf, s'écrie: "Tiens, docteur, ce traitement-là me fait déjà du bien!"

"Le parti ministériel, dit le docteur Sproule, agit comme Pat. L'entente Taft-Fielding à peine dans sa main, il s'écrie: "Voilà que je me sens mieux!" "Et cependant il n'a pas encore subi le traitement qui lui convient!"

"Vous dites, continue le docteur Sproule, s'adressant au cabinet, que "ce qui était bon en 1866 est encore bon en 1911. Vous avez là autant de bon sens que si vous disiez à un homme de quarante-cinq ans: "Quand vous aviez six mois, on vous nourrissait au biberon, on vous donnait un bain tiède chaque jour, et vous étiez bien. Remettez-vous au biberon et au bain tiède!" Vous oubliez que la réciprocité, qui a pu être bonne pour un enfant, ne vaut rien pour un homme fait. Et c'est néanmoins ce biberon-là que vous voudriez donner au Canada Il s'est développé, depuis 1866, c'est un homme d'âge mûr, maintenant, il n'a que faire de votre biberon".

A M. Kyte qu'il compare à un un cerf-volont (*kyte*) en un jeu de mots douteux, il répond que la Grande-Bretagne est le meilleur marché du monde pour le poisson canadien, puisqu'en 1910 elle en a acheté pour près de six millions, tandis que les Etats-Unis en achetaient pour quatre millions et demi, et le reste de l'univers, pour cinq millions. Il tente aussi de démontrer que la Nouvelle-Ecosse fait un commerce fort prospère avec le reste du Canada, puisque celui-ci lui achète ses oeufs, son poisson, etc., et achète plus chez elle qu'elle n'achète chez lui.

"Au reste, continue-t-il,—et c'est un des points les plus intéressant de son discours,—quand M. Fielding et ses gens nous disent que nous n'avons jamais été aussi prospères que de 1854 à 1866,—époque du traité de réciprocité avec les Etats-Unis,—ils omettent une circonstance qui nous explique tout; cette prospérité-là, nous la devons, non à ce traité, mais aux guerres de l'époque. Ce fut d'abord la guerre de Crimée en 1854-1856, pendant laquelle le Canada vendit presque tout son blé à la Grande-Bretagne à deux piastres du boisseau, et ses autres produits à l'avenant. Cette guerre finie, calme plat; baisse des prix, marché tranquille. En 1861, guerre de Sécession, entre les Etats-du Nord et ceux du Sud. L'agriculture américaine est immobilisée, tout le monde est sous les armes. Il faut aux Etats des chevaux, du lard, de l'avoine, du blé, du foin. Nous les leur vendons, à des prix élevés, à tel point que le boeuf et le porc touchent le prix de vingt-cinq à trente sous la livre. La guerre finie, en 1865, calme plat encore. Le traité de 1854 n'a rien fait à l'affaire, les circonstances seules nous ont favorisés."

Le docteur Sproule estime que M. Fielding a trompé la Chambre en lui disant que, de tout temps, les deux partis ont voulu la réciprocité. "De 1867 à 1908, vous n'avez, dit-il aux ministériels, jamais parlé publiquement de réciprocité en temps d'élection. Mais vous parliez tout bas de réciprocité illimitée, d'union commerciale. Nous, en 1891, nous avons dit au peuple: "Si vous voulez un traité de réciprocité limitée aux produits naturels, manifestez-le en nous élisant de nouveau." Le peuple l'a fait, malgré les appels des libéraux d'alors qui voulaient, dans leur coeur, l'union commerciale. Nous sommes allés à Washington, nous n'avons pu nous entendre, et nous avons continué la politique nationale de sir John A. Macdonald en dépit des charlatans politiques d'alors qui sont aujourd'hui les médecins empiriques empressés à vouloir imposer au Canada le régime de l'entente Taft-Fielding, prescription dont il ne veut point, comme le témoignent les lettres qui affluent chez M. Laurier, de toutes les parties du pays, de ses amis mêmes de Toronto."

Le docteur Sproule explique ensuite que Sir John A. Macdonald a fait le Canada d'aujourd'hui, grâce à la politique nationale, au développement de nos industries et de nos fabriques, de notre agriculture, des fermes d'expérimentation, etc.

"On nous dit, continue-t-il: "Mais soyez donc contents, cette entente vous ouvre le marché américain. Soit: Mais avez-vous songé qu'elle ouvre le marché canadien à la concurrence américaine, que les éleveurs de chevaux des Etats-Unis vont envahir le marché de l'Ouest où Québec et Ontario vendaient profitablement leurs chevaux, que les producteurs de viandes et de salaisons de l'Ohio, de l'Illinois, de Chicago et Saint-Paul vont aussi envahir l'ouest canadien, au détriment de nos producteurs, que notre commerce, au lieu de prendre la route des grandes villes canadiennes, va se diriger vers les centres des Etats-Unis, que le blé et les grains canadiens passeront dans les moulanges des meuneries de l'Ouest Américain au lieu d'être moulus dans Ontario et dans Québec, que nos chemins de fer vont de ce chef subir des pertes considérables? Avez-vous pensé que, aux deux mille voyageurs de commerce canadiens qui, de Winnipeg, parcourent l'ouest et vendent des produits manufacturiers du Canada vont s'ajouter deux ou trois mille Américains, agents de maisons américaines, qui, dans notre ouest, vendront des produits américains au demi-million d'américains établis là? Saint-Louis, Chicago, Saint-Paul Minneapolis, feront concurrence aux manufacturiers canadiens; vous américaniserez le pays, vous américaniserez notre peuple, sa vie sociale et commerciale. A l'idéal anglais, vous substituerez l'idéal américain. Et le Canada entrera de la sorte dans la voie dissimulée mais certaine de l'union commerciale, de l'assimilation à longue échéance. Nous ne vivrons pas, huit millions, à côté de quatre-vingt-dix millions sans en subir les conséquences graves. Nous aurons bientôt la réciprocité illimitée, et l'annexion, peut-être, que désirent plusieurs de ceux qui sont favorables à cette entente Taft-Fielding."

IV

M. Rodolphe Lemieux, le lorgnon à la main droite, la main gauche dans sa poche de pantalon, dodelinant de la tête à droite et à gauche,— le geste arrondi, quand il gesticule,— succède au docteur Sproule, et, promettant de parler à peu près une heure, parle deux heures et demie.— "Vox populi, vox Dei", "laudator temporis acti", vers de Tennyson, agences commerciales en Chine, et au Natal,— où M. Lemieux, délicatement, nous rappelle qu'il est allé faire un voyage, tout comme à Cape-Town,— tout y passe, citations pêle-mêle avec souvenirs de voyage et réminiscences historiques sur Lord Elgin, et sur l'époque où M. Lemieux naquit, dans l'opposition. "(I am opposition-born, Mr. Chairman"), Brodez sur ce canevas, et vous en avez pour deux heures et demie, pour peu que MM. Turcotte de Québec, et Lafortune s'enthousiasment et applaudissent à tour de bras.

Tout d'abord, M. Lemieux emploie une demi-heure à taquiner M. Sproule qui est devenu sentimental, parce qu'il a clos son discours par une tirade de vers anglais ; le ministre des postes ajoute à ce badinage un peu long un vers de Tennyson qui lui vaut des applaudissement à droite, des sourires à gauche, et constate comme quoi l'opposition sort de son rôle en voulant se faire prophétesse. M. Foster et, auparavant, Sir Charles Tupper, ont failli, dans ce rôle, dit-il, M. Sproule suivra cet exemple.

Il se lance ensuite dans les statistiques, veut établir que le Canada,sous le régime McDonald, n'a accru ses exportations que de 17 p.c., tandis que, depuis 1896, elles sont passées à 78 p.c., et il aborde ensuite le texte de son discours originaire.

"Les Etats-Unis, dit-il, ne peuvent absorber le Canada : il est 18 fois plus grand que l'Allemagne, 30 fois plus grand que la Grande-Bretagne, il a des régions boisées énormes, de vastes terres non encore cultivées, un grand littoral, des pêcheries énormes. Avec de telles ressources, le pays prospèrera : il ne doit pas se contenter du présent, mais il lui faut ouvrir ses portes à ses voisins. Deux grandes races, fières de leur origine,— c'est là un couplet cher à M. Lemieux qui l'entonne dans tous ses discours,—se partagent le pays avec une population étrangère sagement choisie, nous avons payé d'énormes sommes aux chemins de fer et établi des agences commerciales partout, même en Chine et au Natal, nous ne pouvons maintenant refuser à Washington de traiter avec les Etats-Unis."

Il parle du manifeste annexionniste de 1849 signé par des politiciens des deux partis et des deux races, comme Abbott et Dorion, et dit que la Grande-Bretagne ne s'est jamais opposée à un traité de réciprocité canado-américain. Il cite à ce sujet une lettre de lord Grey à lord Elgin, en 1846, où lord Grey recommandait à lord Elgin de donner au Canada le bénéfice d'un traité avec les Etats-Unis, vante le traité de 1854, dit que, depuis chaque gouvernement a tenté d'obtenir la réciprocité des Etats-Unis, et que seul le gouvernement Laurier y a réussi. Il glisse prudemment sur son évolution, lui, jadis partisan de l'indépendance canadienne, puis de la réciprocité illimitée, et dit: "C'est vrai que nous avons jusqu'ici libre accès au marché anglais, mais il ne faut pas oublier qu'il est ouvert à toutes les nations, et que la Grande-Bretagne achète plus de blé de la Russie et de la République Argentine que du Canada. Il faut se procurer d'autres marchés, les Etats-Unis en sont un fort beau. Nos chemins de fer n'en souffriront pas, et nous pourrons tout de même creuser le Canal de la Baie Georgienne. Montreal remplacera New-York comme grand port de mer de l'Amérique — (Et la navigation d'hiver jusqu'à Montréal?) — déjà ce port de mer canadien exporte plus de blé de New-York, et nous garderons la suprématie du Saint-Laurent."

M. Lemieux ajoute qu'il convenait qu'après un siècle de paix entre le Canada et les Etats-Unis, les deux nations élevassent le monument de la réciprocité, et fait cette confidence intéressante à la Chambre :

"Cette entente Taft-Fielding n'est pas antibritannique. M. Bryce, l'ambassadeur anglais à Washington, nous a aidés, nous a conseillés, nous a assistés dans les négociations à ce propos, il a donné tout son appui à MM. Fielding et Paterson, à Washington, et M. Asquith se déclare satisfait de cette mesure. Elle sera pour le plus grand bien des deux pays."

Demain, grand discours de M. Ames, de Saint-Antoine, un des hommes d'affaires les plus autorisés à parler sur ce sujet de nos relations commerciales avec les Etats-Unis.

GEORGES PELLETIER.

The Motor Import Co'y
OF CANADA LIMITED.
—AUTREFOIS—
The Wilson Bros Motor Co Ltd

Knox
BEST BY TEST

Voitures de promenade Thomas - Flyer, Hudson, Franklin et trucks Knox et Franklin
Pneus M. et W. Knobby

Trucks à Moteur Knox

fabriqués par les plus anciens manufacturiers de véhicules commerciaux en Amérique. Pour charges lourdes et travail intense, les voitures Knox sont de beaucoup les meilleures. Elles transportent de 25 pour cent de plus et sont remarquables pour leur qualité durable, leur puissance et les économies qu'elles réalisent. Renseignements complets à ceux qui en font la demande.

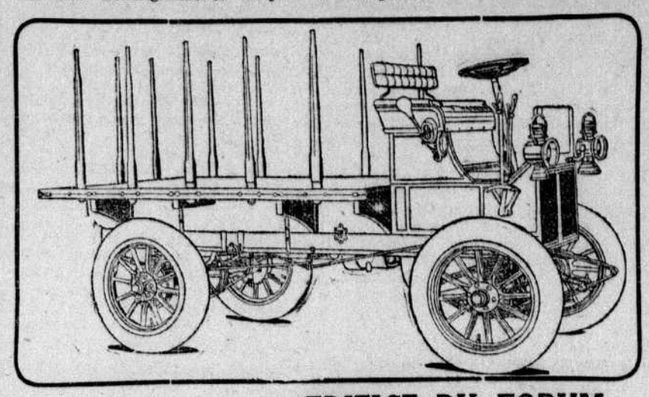

Les Trucks Franklin à moteur rafraîchi par l'air, sont remarquables pour leur vitesse et l'économie qu'ils procurent. Les pneus sont garantis pour une distance de six à dix mille milles. Une épargne de plus de 50 pour cent sous ce rapport. Ceci n'est possible qu'avec la légèreté de poids, la solidité de construction et des ressorts elliptiques, et c'est sur ce principe qu'est construite la "Franklin"; elle vaut la peine d'être examinée. Demandez catalogue et renseignements.

Tél., Up. 2600. EDIFICE DU FORUM Raccordement Privé.

LES SOCIETES COOPERATIVES DES VERGERS DE DEMONSTRATION

Conditions régissant l'emploi du subside accordé par le gouvernement de la Province de Québec

BUT DE SUBSIDE

L'honorable Ministre de l'Agriculture de la Province de Québec a bien voulu accorder un octroi de $800.00 à certaines sociétés coopératives à condition que cette somme soit dépensée pour un verger de démonstration, et pour démontrer que de tels vergers peuvent produire des fruits en plus grande abondance et de meilleure qualité, et enfin comment on doit préparer les fruits pour le marché dans les meilleures conditions possibles.

CONDITIONS REQUISES POUR AVOIR DROIT A CET OCTROI.

L'octroi ne peut être obtenu sans la formation d'une société coopérative agricole établie d'après la loi concernant les sociétés coopératives, sanctionnée le 14 avril 1908.

MANIERE DE DISPOSER DE L'OCTROI

Les fonds de la société indépendants du subside du gouvernement, sont dépensés au gré de la société. Mais le subside du gouvernement ne peut être dépensé que pour les fins décretées par le Comité conjoint, composé de trois membres de la dite société, de trois autres membres de la Société de Pomologie et des Producteurs de Fruits de la Province de Québec, et d'un représentant du Département de l'Agriculture.

Il est nécessaire avant tout paiement, que tous les comptes ayant rapport aux dépenses de l'octroi des $800, soient contresignées par le Secrétaire-Trésorier de la Société de Pomologie et de Production des fruits de la Province de Québec.

Le comité représentant la Société de Pomologie connu sous le nom de "Comité des vergers de démonstration" (ainsi formé à la dernière assemblée annuelle de la dite Société) se compost du Professeur Blair, du collège Macdonald, du Révérend Père Léopold, La Trape, P. Q., et de Robert Brodie Ecr., Westmount, Qué.

FONCTONS DU COMITE CONJOINT.

Il est du devoir du comité de tracer un programme de démonstration jugé convenable pour chaque district, de donner en détail les méthodes à employer de choisir les vergers où les travaux devront être faits et d'engager un homme capable de conduire ces travaux.

L'on ne pourra en aucun cas s'opposer aux travaux entrepris par le comité sans le consentement des membres du dit comité conjoint.

Le Sécrétaire-Trésorier de la Société de Pomologie et de la Production de fruits de la Province de Québec, M. Peter Reid, devra assister aux assemblées du dit comité, et tenir compte des transactions et voir à ce que l'ouvrage, tel que autorisé par le comité soit fait.

Le Secrétaire devra aussi convoquer les assemblées que le comité aura jugé nécessaires.

DEPENSES DU COMITE.

Toutes les dépenses de voyage et les frais d'hôtel encourus par le dit comité, concernant les vergers de démonstration, seront payés avec l'octroi du gouvernement.

TRAVAUX A FAIRE

Les travaux concernant le verger de démonstration se résument à la taille, à l'arrosage, (pulvérisations), à la culture, à l'emploi d'engrais dans le verger et à l'emballage des pommes.

Ces travaux à entreprendre seront avantageux à tous, par la démonstration des méthodes propres à conduire les opérations mentionnées plus haut. Les travaux seront limités à un ou, au plus, deux vergers dans chaque localité. Il sera avantageux dans les grandes localités d'établir deux vergers.

On a l'intention de faire un travail compact dans un verger plutôt que de dépenser l'argent inutilement en faisant peu dans plusieurs vergers.

CONDITIONS REQUISES POUR FAIRE UN TRAVAIL EFFECTIF DANS CES VERGERS

Le comité n'a pas l'intention pour un tel travail de louer un ou plusieurs vergers.

On croit pouvoir obtenir un verger aux conditions suivantes:

Supposons le cas où un verger tenu dans les conditions ci-haut mentionnées, ne rembourserait pas les dépenses encourues par l'entretien, alors le comité conjoint s'engagera à rembourser au propriétaire du verger la balance de la différence dans le rendement avec un autre verger du voisinage, tenu dans les conditions ordinaires.

MAIN-D'OEUVRE ET INSTRUMENTS

Autant que possible pour faire ces travaux on devra engager des hommes et louer des chevaux et des voitures appartenant au propriétaire du verger, sinon on devra en trouver ailleurs mais à des prix modérés.

Tarif pour un homme engagé: 15c de l'heure; pour un homme, une voiture et un cheval: 25c de l'heure; pour deux chevaux ;une charrue ou tout autre instrument nécessaire pour cultiver, et un homme; 35c de l'heure.

En cas où ces outillages ne pourraient pas être fournis par le propriétaire du verger, on pourra se les procurer à 5c de l'heure, et pour les outils spéciaux à 10c. Les outils jugés indispensables peuvent être achetés par le comité et payés avec l'argent fourni par l'octroi.

ACHAT DES OUTILS

Les instruments pour la taille, pour l'arrosage, les échelles, balances, paniers, mesures, etc., seront achetés et payés avec l'argent de l'octroi, seront la propriété de la société coopérative, et seront employés pour des fins déterminées par le comité.

CONSIDERATIONS SUR LA LOCATION DES VERGERS

Le verger devra être situé dans le centre de la localité.

Il serait désirable que le propriétaire du verger soit intéressé dans la culture des pommiers et soit capable d'aider au surintendant dans ses démonstrations, s'il le juge à propos. Le propriétaire du verger ne devra, en aucune façon s'opposer aux travaux dans le verger de démonstration. On veillera bien à ne faire aucun dommage au verger et pour cette fin on emploira un homme compétent.

Si le propriétaire avait l'intention de récolter du foin ou du grain dans le verger, et que le Comité en déciderait autrement, alors on lui paierait le prix de ses récoltes au taux de la récolte du verger voisin.

FONCTION DU SURINTENDANT

Le surintendant ne fera que l'ouvrage assigné par le secrétaire-trésorier du comité, M. Pierre Reid. On lui donnera en détail toutes les instructions qui auront rapport à la démonstration et il sera tenu responsable de l'ouvrage. Il devra prévoir d'avance les travaux qu'il aura à faire dans deux localités ou plus, et au cas où il ne pourrait surveiller lui-même ces travaux il se fera remplacer par le propriétaire du verger en lui donnant toutes les instructions requises et l'autorisation de faire faire l'ouvrage tel qu'il doit être fait et en temps convenable; on lui accordera 20c de l'heure pour ces services.

Le surintendant et le propriétaire du verger n'auront pas d'argent disponible pour recevoir les visiteurs. Les assemblées mensuelles jugées nécessaires pourront être convoquées par le comité conjoint et les dépenses encourues seront payées à même le subside de $800.00.

Si le surintendant le juge à propos, lorsque son travail sera fait, il pourra rendre des services aux membres de la société.

Si la Société coopérative désire avoir en gros des matériaux tels que sulphate de cuivre, engrais chimiques, boites d'emballage, elle pourra prendre des arrangements avec le surintendant qui vendra ces objets et rendra compte de ses opérations au comité.

Le surintendant doit tenir compte du temps dépensé pour chaque opération, de la date où les travaux ont été faits et donner toutes les informations nécessaires au secrétaire du comité conjoint. Il devra attester au préalable et envoyer tous les comptes au secrétaires du comité, M. Reid, qui les signera et les enverra au secrétaire-trésorier de la Société-coopérative pour le paiement. Il devra envoyer tous les comptes à la fin de chaque quinzaine si c'est possible, excepté pour le surintendant qui sera payé chaque mois.

SALAIRE ET DEPENSES EN VOYAGE DU SURINTENDANT

Le surintendant sera payé soixante-dix piastres par mois ($70). S'il a besoin de louer un cheval pour voyager d'une localité à l'autre, on lui accordera 25c de l'heure où à peu près, pour le loyer de son cheval.

Les dépenses de voyage : billets de chars, dépenses d'hôtel, seront payés avec le subside du gouvernement. Toutes les dépenses ordinaire du surintendant seront payées, mais il devra se garder de faire des dépense extravagantes. Les dépenses encourues pour la pension, en dehors des dépenses de voyages, seront à ses propres dépens.

CONDITIONS GENERALES DES DEPENSES.

Pour ce qui concerne la dépense du subside ci-haut mentionné il ne sera pas question de religion, de nationalité ou de "politique" ; ces trois facteurs n'ont pas de rapport aux vergers de démonstration et l'on s'efforcera de faire le plus de bien possible à tous.

ENGAGEMENTS DES SURINTENDANTS

Les surintendants seront engagés pour commencer l'ouvrage en mars ou dans les premiers jours d'avril de la présente année. Ils devront continuer leur voyage jusqu'à la fin de novembre, après laquelle date on ne promet plus d'ouvrage concernant cet emploi. L'intention est de continuer cet ouvrage pendant plusieurs années, et, si les surintendants donnent satisfaction, on s'efforcera de continuer à les employer.

POMPIERS IVRES RENVOYÉS

Le Bureau des Commissaires donne leur congé à deux pompiers et à un agent qui s'étaient pochardés lors de l'incendie Brosseau

Le Bureau des Commissaires a agi hier avec sévérité à l'égard de deux pompiers, qui se sont pochardés samedi au cours de l'incendie de l'établissement Brosseau, rue Notre-Dame est. Les deux hommes, qui sont attachés aux casernes 1 et 6, avaient des liqueurs en leur possession et étaient dans un état qui les empêchait de faire leur service. Un agent de la paix, trouvé dans le même état, n'a pas non plus trouvé grâce devant les commissaires. Tous trois ont été renvoyés.

L'agent Gagnon a été promu sous-détective en remplacement du détective Leclerc, démissionnaire. Nouveaux agents de la paix : Roméo Trudeau, Jos. Caron, A. Lacombe,L. Quévillon, Jos. Lemay, Alfred Filion et Félix Lussier.

ECONOMIE MUNICIPALE

M. Janin estime que la ville peut exécuter ses propres travaux à aussi bon compte que les entrepreneurs

M. George Janin a présenté hier devant les commissaires un rapport élaboré sur l'exécution des travaux publics par contrat ou à la journée, rapport concluant que la Ville peut elle-même exécuter ses travaux aussi économiquement que le pourrait faire un entrepreneur. Et il recommande que les travaux locaux soient autant que possible exécutés à la journée, parce que ce mode donne plus de satisfaction au point de vue de la qualité des matériaux, et par conséquent, de la durée des ouvrages. Le rapport soumis a trait aux travaux des services de la voirie, des égoûts et de l'eau durant l'année dernière.

L'ingénieur municipal fait observer que le coût des travaux à la journée a un peu augmenté, mais que la Ville pourrait remédier à cela en se procurant des malaxeurs à béton dernier modèle.

Soulèvement royaliste en Portugal

Violents désordres aux casernes de Guarda. — Plusieurs personnes tuées. — Un ministre blessé

Londres, 22. — Un soulèvement royaliste a éclaté à Guarda, une ville forte, située à 209 milles au nord de Lisbonne et dont le commandant militaire est le général Franco.

Suivant les dépêches, le ministre des travaux publics visitant la province de Beira, voulut haranguer la foule, à Guarda, du toit d'une caserne.

Dès qu'il parut les émeutiers tirèrent sur lui et le ministre tomba percé de balles. Une terrible bagarre s'ensuivit au cours de laquelle il y eu de nombreux tués, surtout parmi les femmes et les enfants.

L'ordre est, paraît-il, rétabli, mais on craint que le soulèvement ne s'étende dans toute la province.

Ces faits très graves n'ont pas été confirmés ; à la légation portugaise, à Londres, on fait remarquer que la date du 15 février,à laquelle se seraient déroulés ces événements, coïncide avec un accident arrivé aux casernes de Guarda ; un toit se serait écroulé, blessant plusieurs personnes.

Gros achats de propriétés

La propriété de la Protestant House of Industry and Refuge, située au coin nord-est des rues Bleury et Dorchester a été vendue à la City Realty Investing Co.

Le terrain couvre une superficie de 22,000 pieds carrés au prix de $110,000, ce qui fait $5 du pied carré.

La compagnie dont font partie MM. James E. Wilder et R. A. Dunton construira un édifice de dix étages.

L'Institution des Aveugles de Montréal a aussi acheté une propriété à Notre Dames de Grâces au prix de 830-000, et une ferme de 72 arpents à Dorval pour $50,000.

Le pied broyé dans une collision

En embarquant dans un tramway, hier soir, Roch Normandeau, 23 ans, s'est fait broyer le pied droit.

Il se disposait à monter le marchepied d'un tramway Saint-Denis, qui à ce moment tournait au coin de la rue Saint-Jacques pour prendre la rue Craig, lorsqu'un autre tramway se dirigeant vers l'Ouest dans la rue Saint-Jacques vint en collision avec le derrière du premier véhicule et broya le pied de Normandeau qui se trouvait pris entre les deux tramways.

Il fut immédiatement transporté à l'hôpital Notre-Dame puis de là à l'hôpital Royal Victoria.

Le blessé habite au No 683 rue St-André.

Blessés dans une collision de tramways

Trois personnes ont été blessées légèrement par des éclats de vitres, hier soir vers 8 heures 35, dans une collision de tramways au coin des rues Sainte-Catherine et Delorimier.

Les blessés, une demoiselle Goudreau, domiciliée au No 1404 rue Notre-Dame Est; M. H.-A. Cardinal, 525 rue Dorchester Est, et une dame qui a refusé de donner son nom, furent conduits à la pharmacie Leduc, où ils reçurent les soins nécessaires, puis ils entrèrent chez eux.

La circulation a été interrompue pendant quelque temps après la collision.

Train spécial pour l'Empress

Un train spécial pour l'Empress, quittera la gare Windsor à 8.25 p.m., jeudi, le 23 février, se rendant directement au débarcadère à Saint-Jean-Ouest, pour l'accommodation des passagers de première et seconde classe, (ayant des billets de wagons-lit, de première classe, et de wagons-touristes) et qui doivent partir par l'Empress of Britain, R.M.S., vendredi, 24 février. Des repas "à la carte" seront servis dans le wagon-buffet après 7.00 p.m.

Un glaçon sur le crâne

Pendant qu'il était au travail, au garage Glen, du Pacifique Canadien, hier, William Chitchley, 35 ans, domicilié au No 42 rue Eadie, Côte Saint-Paul, a été blessé par un glaçon qui se détacha d'une couverture.

Il fut aussitôt transporté à l'hôpital Western; sa blessure au crâne est peu grave.

Nouvelle démentie

Liverpool, 22. — Le "Post" annonçait hier que la ligne Cunard et le Nord-Canadien devaient s'allier pour donner un service de navigation entre Bristol et Montréal. La "Shipping Gazette" dément cette nouvelle.

La boisson le dimanche

Walter Neville, un épicier coin des rues Saint-Antoine et Aqueduc s'est reconnu coupable, hier, d'avoir vendu de la boisson, le dimanche. Il fut condamné par le Recorder à $40.00 d'amende et les frais. La plainte avait été logée par le capitaine de police Egan.

Mouvement des paquebots

ARRIVAGES

Paquebots	A	De
Pinar del Rio	Boston	Londres
Iroquois	Dublin	New-York
Kirkdale	Cape Town	New-York
City of Delhi	Port Natal	Philadelphie
Magdalen	Southampton	N.-York
Makura	Sydney	Vancouver
Kroonland	Anvers	New-York
United States	New-York	Copenhague
Campania	Queenstown	New-York
Furnessia	Glasgow	New-York

L'argent de la conscience

Le secrétaire de la compagnie du Tramway, M. Dubee, a reçu hier soixante centins d'une personne obsédée par les remords.

L'INTRONISATION DU NOUVEL ARCHEVEQUE D'OTTAWA

Les cérémonies d'hier soir et de ce matin sont très imposantes.— De très belles adresses sont lues. — Les réponses de Mgr Gauthier sont admirables de sentiments sacerdotaux

LA MESSE PONTIFICALE

Ottawa, 21. — A sept heures et demie, une foule considérable envahit la cathédrale.

Celle-ci est sobrement décorée d'oriflammes et de bannières sur lesquelles on peut lire des devises latines souhaitant longue vie, bonheur et bénédiction à l'élu.

L'archevêque d'Ottawa fait son entrée solennelle précédé de NN. SS. les archevêques et évêques venus au nombre d'une douzaine à peu près assister à l'intronisation. Un bon nombre de prêtres et de religieux prennent place dans le choeur. S. G. Mgr Gauthier est assisté de Mgr Routhier et de MM. les chanoines Bouillon et Campeau comme diacre et sous-diacre d'honneur. M. l'abbé Lalonde agit comme maître des cérémonies.

Après le chant du "Sacerdos et Pontifex", du "Te Deum" et des oraisons, M. l'abbé F. X. Brunet fait la lecture des bulles, puis le clergé séculier et régulier d'Ottawa promet son obédience au nouveau métropolitain.

Celui-ci donne sa bénédiction, puis la lecture des adresses commence. Sa Grandeur Monseigneur Gauthier a fait une magnifique reponse a l'adresse du clergé.

ADRESSE DU CLERGE

A Sa Grandeur Monseigneur
Charles-Hugues Gauthier,
Archevêque d'Ottawa.

Monseigneur,

Depuis plusieurs mois déjà l'Eglise d'Otawa était dans le deuil. Elle pleurait la perte du Père aimé, du Pasteur vénéré, du Docteur plein de sagesse, de l'Administrateur habile, prudent et juste qui pendant tant d'années et de façon si admirable, avait présidé à ses destinées spirituelles et que la mort lui avait si soudainement enlevé. Par l'auguste volonté de Notre Très Saint-Père le Pape Pie X, la vacance du siège d'Ottawa vient de prendre fin, et c'est vous, Monseigneur, qui êtes appelé à recueillir l'honorable succession du distingué prélat ravi naguère à notre affection la plus vive. Les vertus, les qualités administratives dont vous avez donné sur un autre théâtre des preuves nombreuses ont attiré sur votre personne l'attention du Saint-Siège et Votre Grandeur tiendra dans l'archidiocèse d'Ottawa le sceptre pastoral.

Sous ce sceptre, Monseigneur, votre nouveau clergé vient aujourd'hui se ranger avec les sentiments d'un profond respect, d'une soumission sincère et d'une franche obéissance. Le nouveau diocèse confié par le Souverain Pontife à votre sollicitude est de large étendue. Le nombre des fidèles s'y accroit; les oeuvres catholiques s'y développent. La charge apostolique que Votre Grandeur assume parmi nous pourra parfois lui sembler lourde. Nous voudrions, Monseigneur, par notre piété, notre attachement au devoir, notre empressement au travail, contribuer dans la mesure de nos forces à alléger ce fardeau.

Et si nos humbles prières peuvent être de quelque efficacité auprès de l'Auteur de tout bien, Votre Grandeur jouira parmi nous, non seulement de la santé la plus florissante, mais encore de l'abondance des grâces nécessaires dans l'exercice des fonctions éminentes de pasteur des peuples.

Daigne Votre Grandeur bénir en nos humbles personnes tous les fidèles de ce diocèse, toutes les communautés religieuses qui collaborent avec nous, toutes les paroisses dont nous avons la charge.

REPONSE DE MGR GAUTHIER

Bien aimés coopérateurs et frères dans le sacerdoce,

C'est avec la joie la plus vive et la plus sincère gratitude que j'accepte les souhaits de bienvenue et les nobles et aimables protestations de soumission avec lesquelles vous venez de m'accueillir. J'apprécie hautement et j'ai pour très agréables les félicitations et les souhaits que contient votre adresse, assuré que je suis qu'ils sont l'expression sincère de votre attachement. Toutefois, laissez-moi vous dire que ce qui me touche encore plus vivement c'est votre profession d'obéissance si éloquente, si religieuse et si profondément sacerdotale.

En vous entendant me donner votre promesse de soumission, de loyauté et de collaboration, je sens mon âme plus près de la vôtre, mon cœur battre à l'unisson du vôtre. Si en effet vous êtes décidés à être avec moi pour soutenir mes efforts et si à l'avenir je vous appartiens définitivement, comment ne pas reconnaitre que la divine Providence a ménagé les événements en vue et en raison de notre commune obéissance sacerdotale ?

Au jour de mon ordination sacerdotale, me voyant revêtu de la sublime dignité qui comblait les aspirations de toute ma vie, je promis solennellement cette obéissance, qui fût toujours depuis, par la grâce de Dieu, l'inébranlable principe conducteur de cette vie et la sauvegarde de la légitimité de mes aspirations.

Le jour où je fus promus à la dignité épiscopale et que je dus prendre en mains le gouvernement de l'Eglise de Dieu et m'asseoir sur le siège métropolitain de Kingston, je n'étais point allé au devant du fardeau ; l'obéissance seule me l'imposait.

La divine Providence avait placé dans l'enceinte de ce diocèse bien-aimé le berceau de mon enfance, le foyer où s'étaient écoulées mes jeunes années, le champ d'apostolat où j'avais dépensé au service des âmes une vie déjà quelque peu longue. Soit comme prêtre, soit comme archevêque, j'avais toujours entretenu avec les laïques et avec le clergé les relations les plus cordiales. J'étais parvenu à connaitre tout le monde et je les portais tous dans mon cœur. Les liens d'une telle affection ne se peuvent briser sans peine. Mes prêtres étaient ou d'anciens compagnons qu'une amitié datant des jours du collège avait unis, ou des collègues aimés qui plus tard s'étaient joints à nous, ou encore de jeunes clercs non moins aimés et vénérés auxquels j'avais moi-même imposé les mains au jour de leur ordination. Prêtres et laïques, également pleins de foi, prêtaient à ma voix une oreille attentive et docile ; leurs cœurs m'étaient toujours ouverts ; joyeuse et constante fut toujours leur obéissance. Pasteur et troupeau étaient le "cor unum et anima una" de l'Ecriture. Il n'y avait pas au monde d'évêque plus heureux que nous, lorsque un jours vers la mi-août de l'année dernière, me fut intimé l'ordre du Souverain Pontife, de rompre les liens qui me rattachaient si heureusement à Kingston, de porter mes efforts sur un autre champ plus vaste, de prendre en mains la direction de ce grand diocèse.

Sans doute, je ne pouvais être insensible à l'honneur qui m'était fait et à la marque de confiance que me donnait le chef suprême de la chrétienté ; j'éprouvai toutefois un vif serrement de cœur à la pensée de dire adieu au calme et au bonheur dont je jouissais et de me séparer de ceux qui me les avaient procurés. Ce n'était là que le cri de la nature ; le désir ou la volonté expresse du Vicaire du Christ était pour moi comme l'appel préremptoire de Dieu. Aussi acceptai-je sans hésiter ; ma translation au siège d'Ottawa m'a paru comme la seule décision à prendre. Voilà comment, mes biens chers coopérateurs, en ce jour mémorable, nous nous rencontrons sur ce champ commun d'action, amenés que nous y sommes par un motif commun : l'obéissance sacerdotale, garant de notre succès dans l'œuvre qui doit remplir nos vies et qui n'est autre que la sanctification des âmes pour la gloire du Christ dans tout ce diocèse d'Ottawa. Eh bien, que tout nous fasse présager la victoire : "Vir obediens loquetur victorias."

C'est par la volonté de Dieu que je suis ici avec vous pour faire avec vous l'œuvre de Dieu. Parce que c'est l'œuvre de Dieu, je ne me laisse point abattre par la grandeur de la tâche à entreprendre. Si je m'étais appuyé sur mes propres forces il y a longtemps que je serais allé à un échec certain. Si je ne considérais que la faiblesse de mes moyens, je devrais, je le sais, déposer le bâton pastoral.

Mais ce n'est ni d'aujourd'hui ni d'hier que je sais très clairement que la diffusion du règne de l' "Homme-Dieu" ne dépend pas de l'excellence des instruments car c'est lui qui les choisit, c'est sa main qui guide et soutient. C'est parmi les pauvres et les humbles qu'il prit ses premiers Apôtres. Ce fut Saul, le persécuteur, qui fut choisi d'en Haut pour être le Docteur des nations. Aujourd'hui encore, aussi bien que dans d'autres temps la gloire et la puissance de Dieu se révèlent dans la faiblesse des instruments dont il se sert. "Infirma mundi elegit Deus... et ignobilia... et contemptibilia... et ea quae non sunt... ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus.

Vous avez heureusement rappelé le nom cher à tous de mon vénéré prédécesseur sur ce siège métropolitain ; j'en suis profondément touché. La mémoire de Mgr Duhamel m'est chère à plus d'un titre et aussi longtemps que je vivrai, je l'entourerai d'une respectueuse et tendre vénération.

Son amitié et ses conseils m'étaient acquis depuis de longues années : et c'est de lui que je reçus l'onction qui fait les pontifes. Les splendides institutions de bienfaisance, les belles églises et les nombreuses écoles qui font la gloire de cette capitale et de ce diocèse, sont le fruit de son zèle éclairé et de sa prudente administration, comme aussi des labeurs du clergé formé par lui et sous lui, et de la générosité du peuple dont il fut si longtemps le pasteur. Que son nom vive à jamais dans nos mémoires : Defunctus adhuc loquitur." Sa tâche est finie maintenant ; ses mains repliées dans la tombe ont cessé d'élever à la gloire du Christ et pour le soulagement des pauvres du Christ, les demeures de la terre ; qu'il repose à jamais parmi les élus de Dieu, dans dans ces demeures éternelles que Dieu lui-même a préparées à ceux qui l'ont fidèlement servi.

En terminant je tiens à remercier publiquement Mgr J. O. Routhier qui a administré ce diocèse lors la longue vacance avec un dévouement admirable.

LES FIDELES DU DIOCESE

Au nom des fidèles du diocèse, Mgr Routhier, l'administrateur pendant la vacance crée par la mort de Mgr Duhamel, lut l'adresse suivante :

Monseigneur,

Au nom des fidèles confiés à notre sollicitude, nous venons, en cette fête de votre intronisation solennelle déposer aux pieds de Votre Grandeur l'hommage de leur profond respect et de leur filiale obéissance. Par le choix du vicaire de J.C. qui nous transmet les éternels décrets de la volonté divine, vous avez dû, Monseigneur, dire adieu à une église bien aimée, qui pendant treize ans, a bénéficié des lumières de votre esprit et des vertus de votre cœur, pour devenir le Père d'une famille plus nombreuse et qui pendant de longs mois a été plongée dans le deuil par la mort du très regretté Mgr Duhamel. Nos fidèles populations reporteront sur Votre Grandeur les sentiments religieux qu'elles ont toujours entretenus envers les dépositaires de l'autorité supérieure. Vous rencontrerez parmi elles, Mgr, la vénération, la docilité dues au caractère auguste dont vous êtes revêtu par votre charge pastorale. Vos enseignements seront écoutés avec piété, vos directions seront suivies avec fidélité.

Pleins de confiance en votre sagesse, en votre paternelle bonté et en votre zèle apostolique, nous sommes persuadés que votre règne sera pour toutes les œuvres qui nous sont chères, une période de progrès et de prospérité. Entreprises dans l'intérêt sacré des âmes pour l'expression de la foi traditionnelle, pour la gloire de la sainte église, elles prendront sous votre bienfaisante impulsion un nouvel essort qui fortifiera chaque jour le règne de N. S. J. C., et sera Mgr, votre gloire devant les hommes et votre mérite devant Dieu.

REPONSE A L'ADRESSE DES FIDELES DU DIOCESE.

Mes biens chers fils.

Mon coeur est rempli d'une indicible gratitude pour les nobles sentiments que vous venez d'exprimer dans votre belle adresse. C'est moi qui en ai toute la joie mais à vous reste tout l'honneur. C'est votre foi de catholiques qui a parlé, cette foi forte que j'ai appris à connaitre depuis de longues années et qui m'a toujours rempli d'une respectueuse admiration.

L'étranger qui visite la Capitale de notre Dominion doit être témoin à chaque pas des oeuvres qui la proclament. des actes qui la traduisent. Aussi c'est avec courage et confiance que je prends en mains le gouvernement des 160,000 âmes qui à l'avenir formeront mon troupeau. Votre foi me donne l'assurance que mon clergé et moi nous pouvons compter sur votre aide loyale pour mener à bonne fin l'oeuvre de Dieu parmi vous. Ce ne sont pas vos biens que nous cherchons, c'est vous que nous voulons conquérir à Dieu.

Nos mains sont aux sources de la grâce divine, nous sommes les ministres du Christ, les dispensateurs des mystères de Dieu, ne cherchant point pour nous-même les avantages que le monde apprécie mais ne visant qu'à promouvoir vos intérêts les plus hauts et les plus sacrés. Mes prêtres sont avec moi, unis dans les liens de la plus cordiale obéissance, je suis avec eux dans les liens de la charité fraternelle, pour partager leurs épreuves et leurs labeurs et, autant qu'il est possible de le faire, pour alléger leur fardeau. Mais votre archevêque et vos prêtres n'ont qu'une chose en vue : votre bien d'ici-bas et d'en haut : nous nous sommes donnés " en vue du perfectionnement des saints, dit Saint Paul, pour l'oeuvre du ministère, pour l'édification du corps du Christ".

A cette fin, de tout mon coeur reconnaissant, par l'intercession auguste de la toujours glorieuse et immaculée vierge Marie, Mère de Dieu, notre Reine, notre Avocate, notre Vie, notre Douceur et notre Espérance, j'implore le Dieu Tout-Puissant de répandre avec abondance ses dons les meilleurs, sur vous tous, clergé et fidèles, au Nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

LES IRLANDAIS CATHOLIQUES

Au Très Révérend Charles Hugh Gauthier, D.D., Archevêque d'Ottawa.

Votre Grandeur,

C'est avec des sentiments de joie et de respect exceptionnels, qu'à l'occasion solennelle de votre intronisation, les laïques de langue anglaise d'Ottawa, viennent à vous, Monseigneur, pour vous offrir les expressions les plus chaleureuses de bienvenue et l'hommage de leur estime et de leur respect. Car, le cœur des catholiques doit toujours se réjouir sans contrainte de voir un nouvel évêque monter sur le trône épiscopal que la mort a rendu vacant. Aussi, étant donnés le profond respect et la vénération que nous portons à la dignité épiscopale, aurions-nous accueilli avec joie et comme il convient, quiconque, en sa sagesse, Notre Saint Père aurait choisi pour devenir le chef spirituel de cet Archidiocèse. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de dire combien nous sommes heureux et contents de l'honneur signalé que Sa Sainteté nous a fait, en envoyant ici un prélat aussi distingué que Sa Grandeur l'Archevêque de Kingston.

Pendant près d'un demi-siècle, en effet, comme prêtre et comme archevêque, Votre Grandeur a répandu dans l'archidiocèse de Kingston, de son mieux et avec le plus grand succès, les enseignements de Notre Seigneur, La meilleure preuve d'estime et d'affection en lesquelles vous étiez tenu là-bas, nous est offerte à l'évidence, Monseigneur, par le sentiment général de chagrin et de regret que votre départ a causé aux prêtres et aux laïques que vous quittiez pour venir à nous. Puissent la joie sans mélange et les cordiales manifestations qui vous accueillent à Ottawa, adoucir en grande partie, Monseigneur, la peine que tout naturellement vous devez ressentir de rompre des liens sacrés qui vous attachaient à des devoirs et à des amis.

En l'heureuse occasion présente, qu'il nous soit permis de rappeler tout spécialement combien cordiales ont toujours été les relations qui ont existé entre l'archidiocèse d'Ottawa et celui de Kingston, le premier qui fut fondé dans le Haut-Canada. Car, on sait qu'à ses débuts, la paroisse grandissante de Bytown relevait du vaste diocèse de Kingston, à qui elle dût maintes faveurs spirituelles et sacerdotales. Mais avec le temps la petite paroisse a prospéré, est devenue plus importante que son berceau spirituel, et a été elle-même convertie en évêché. Même, peu après cet évènement, on choisit Ottawa pour en faire la capitale du Canada, ce qui fait que son archevêché est maintenant le plus grand et le plus important de ce vaste Dominion. Et aujourd'hui, le diocèse originaire, en nous envoyant un de ses fils si bien doués, son archevêque aimé et vénéré, pour remplir dans la capitale nationale un poste de la même dignité, a couronné heureusement tous ses bienfaits antérieurs.

Nous voyons avec un orgueil excusable le progrès rapide de ce diocèse depuis qu'il a été érigé en siège épiscopal en 1848, et qu'il fut confié à la sage direction du vénérable évêque, Mgr Guigues. Pendant vingt-cinq années il a travaillé avec un don de soi et un dévouement remarquables, il a fondé plusieurs institutions enseignantes, charitables et religieuses qui ont beaucoup contribué à la diffusion et au développement de notre sainte foi. Ces institutions ont été paternellement protégées et accrues, d'autres ont été établies, grâce au zèle de son digne successeur, feu Mgr Duhamel, de mémoire vénérée. Ce que nous savons des œuvres remarquables accomplies par Votre Excellence, nous fait augurer en toute confiance une administration sage et profitable et un progrès continu dans toutes les directions où s'exerce l'effort catholique. Nous avons à peine besoin de dire à Votre Excellence, que dans cette tâche vous avez l'aide sincère et l'appui des prêtres qui se sont toujours montrés zélés et à la hauteur de leur tâche, et des laïques qui sont en parfaite harmonie avec leurs chefs spirituels.

En demandant respectueusement votre bénédiction, nous prions avec ferveur pour que Notre Père qui est aux Cieux, garde pendant longtemps Votre Grandeur parmi nous, afin qu'elle guide et encourage les fidèles de cet archidiocèse, sous l'influence d'une abondante grâce divine d'amour et de paix.

Signé au nom de la population laïque de langue anglaise d'Ottawa.

Charles MURPHY, Président; E. P. GLEESON, Secrétaire, etc., etc.

Ottawa, le 20 février 1911.

FIN DE LA CEREMONIE

La cérémonie se termina par la Bénédiction du Très Saint Sacrement. M. Amédée Tremblay touche l'orgue, et on s'aperçoit qu'on a tout de suite affaire à un artiste de premier ordre. Il a joué une magnifique marche pontificale au début et une splendide finale.

Sir Wilfrid Laurier, l'hon. Rodolphe Lemieux, l'hon. L. P. Brodeur et l'hon. Jacques Bureau représentaient le gouvernement fédéral à la cérémonie d'intronisation. Remarqués aussi sir Elzéar et lady Taschereau, sir Charles Fitzpatrick, sir Richard Scott, l'hon. Charles Marcil, l'hon. sénateur David.

MM. SS. Bruchési, de Montréal et McCarthy, d'Halifax, conduisirent le nouvel élu au trône. Parmi les évêques présents, nous avons remarqué MM. S.S. Howley, de St-Jean Terreneuve ; Gabriels, d'Ogdensburg ; O'Connor, de Peterborough ; Larocque, de Sherbrooke ; Bruneau, de Nicolet ; Archambault, de Joliette ; Scollard, du Sault Ste-Marie et Fallon, de London.

Parmi les autres dignitaires, notons : Mgr Larose, le chanoine Bernard, Dean Brady, Mgr Masterson, Mgr Sinotte, M. l'abbé Lecoq, supérieur de St-Sulpice, M. le chanoine Rouleau, le V. P. Richard, le R. P. Filiatrault, le R. P. Lemieux, le R. P. Albert, le R. P. Maquet, etc.

La présence de Mgr Fallon n'a pas été sans provoquer force commentaires. La charité chrétienne a eu raison de tous.

MESSE PONTIFICALE

Ottawa, 22. — A dix heures ce matin avait lieu à la cathédrale la messe pontificale chantée par Sa Grandeur Mgr Gauthier. Les assistants du célébrant étaient les mêmes qu'hier soir.

A la demande du nouvel archevêque on n'a chanté que du plain-chant soit la messe du second ton, de Dumont.

Après l'évangile, Sa Grandeur Mgr Emard monta en chaire et prononça le sermon de circonstance, prenant pour texte, ces paroles de l'Acte des Apôtres : "Le Saint-Esprit a placé les évêques à la tête de l'Eglise pour la gouverner."

Après la communion, Sa Grandeur Mgr Casey prononça le sermon anglais. La cérémonie étant terminée, tous les dignitaires ecclésiastiques et un nombreux clergé allèrent prendre le diner au couvent des Sœurs-Grises sur la rue Water. Ce diner fut tout intime et il n'y eut pas de discours.

Immédiatement après le diner, grande réception chez Sir Elzéar Taschereau pour rencontrer le nouvel archevêque d'Ottawa, ministres, juges, prélats, sénateurs, députés étaient au nombre des invités.

M. Foster parle

IL S'OPPOSE AVEC VEHEMENCE A LA RECIPROCITE COMMERCIALE ENTRE LES ETATS-UNIS ET LE CANADA.

Hamilton, Ont., 22.— M. George E. Foster, député aux Communes, parlait de la convention douanière, hier, devant un auditoire de 2,000 personnes réunies à l'Association Hall. A son avis, la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis est la plus grande question politique que la nation canadienne ait eue à discuter depuis la Confédération. Il la discute au point de vue économique, car elle affecte des intérêts financiers : national, car elle affecte le Canada entier : impérial, parce qu'elle change les relations du Canada avec l'Empire.

Aucun pays, dit M. Foster ne doit placer ses intérêts plus haut que ceux de l'Empire. Aujourd'hui, comme en 1867, il y a deux grandes catégories politiques ici, l'une, prête à brocanter les ressources du Canada avec les Etats-Unis ; l'autre, qui veut conserver dans les limites du pays, le commerce canadien.

Plusieurs industries de Hamilton devront fermer leurs portes si la convention canado-américaine est acceptée. Elles iront s'installer aux Etats-Unis. Les $1,300,000,000 dépensées par le Canada pour la voirie auront été employés en pure perte.

Après le discours du maire Lee, on a adopté une résolution proposée par Robert Habron et F. J. Howell, libéraux. Cette résolution dit que les électeurs de Hamilton refusent de changer la politique commerciale du pays ; qu'ils demandent à tous les Canadiens de repousser la convention douanière qui pourrait mettre en danger notre status dans l'Empire, car l'adoption du traité amènerait la rupture des relations avec la Grande-Bretagne.

La résolution se termine par une opposition forte au projet Taft-Fielding.

Le couronnement et les Irlandais

LES DEPUTES POUR L'IRLANDE, DECIDENT DE NE PAS ASSISTER AUX FETES DE JUIN PROCHAIN.

Londres, 22 février. — Après 4 heures de délibération, la députation irlandaise, réunie en caucus, a décidé de ne pas prendre part aux fêtes du couronnement.

A l'issue de l'assemblée il a été publié un rapport destiné, évidemment, à désarmer le ressentiment possible des anglais partisans du "Home Rule".

Ce rapport déclare que depuis Parnell, en 1880, les Irlandais se sont toujours tenus en dehors de toutes les festivités royales et impériales.

Depuis, les circonstances ont bien changé, et la cause de l'Irlande autonome est sur le chemin de la victoire. Ce serait une grande satisfaction pour les membres irlandais du Parlement, de prendre place au côté des représentants des autres parties de l'Empire au couronnement mais le temps n'est pas venu encore, et ils regrettent profondément de devoir s'abstenir.

Ils protestent néanmoins de leur attachement au roi et de leur fidélité à l'Empire et assurent que dans sa prochaine visite, le roi Georges recevra, sur la terre d'Irlande, la plus généreuse hospitalité et l'accueil le plus sympathique.

Si, un jour, qu'ils espèrent prochain, le souverain vient présider la réouverture du Parlement de Dublin il sera reçu avec un enthousiasme égalant n'importe quels souhaits de bienvenue qui lui aient jamais été prodiguées dans une des colonies.

La marine au Parlement français

LA CHAMBRE DISCUTE LA CONSTRUCTION DE DEUX NOUVEAUX NAVIRES DE GUERRE.

Paris, 22 février. — La Chambre des députés a discuté hier la construction de deux nouveaux navires de guerre.

Le débat a surtout porté sur le point de savoir si ces cuirassés seraient construits dans les arsenaux du gouvernement ou dans les chantiers privés.

Il a été établi que l'industrie privée a construit en France 47 pour cent de la totalité des navires de guerre ; l'Angleterre, 63 pour cent, les Etats-Unis, 67 pour cent et l'Allemagne 81 pour cent.

Malgré le désir du ministre de la marine de hâter le vote, la suite du déa été renvoyée à jeudi.

Glissoires pour les petits

Le bureau des commissaires approuve la demande de l'Association des parcs et terrains de jeu, qui désirerait que des petites glissoires fussent construites pour les enfants dans la partie est du parc Jeanne Mance, entre la rue Duluth et l'avenue des Pins. L'association en paiera les frais.

LE NATIONALISTE

¶ Le Nationaliste est le plus intéressant et le plus répandu des journaux du dimanche. A coté des articles politiques et littéraires, des nouvelles et des comptes rendus sportifs qu'ils vous donne, vous trouverez toujours une amusante page de caricatures.

¶ C'est avant tout, comme son confrère le "Devoir", un journal de combat.

Lisez le "NATIONALISTE"

Vous ne vous ennuierez pas.

Questions Scientifiques

"D'où venons-nous?" "Qui sommes-nous?", par l'abbé Th. Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges.

Plusieurs de mes aimables auditeurs, m'ont prié de vouloir bien leur donner tout au long dans le "Devoir", les titres des ouvrages d'apologétique que je leur ai recommandés dans mon dernier sermon sur la foi. Je me fais un plaisir de répondre à leur demande.

Je signale donc à leur bienveillante attention l'apologétique de Devivier, S.J. Ce traité, solide, remanié comme il l'a été, est un trésor et une mine inappréciable. Il renferme la réponse précise à toutes les objections qui peuvent surgir de nos jours. J'ai aussi signalé l'ouvrage de MM. Vincent et Moulard, 1910, chez Bloud & Cie.

Mais les deux livres nouveaux, plus intéressants que les plus beaux romans les deux livres à la portée de tous, puisqu'ils ne coûtent que vingt sous chacun, quoiqu'ils vaillent infiniment plus, ce sont deux livres de l'abbé Moreux. L'abbé est Directeur de l'Observatoire de Bourges. Il a écrit sur le soleil des traités qui ont attiré l'attention du monde savant, il est donc la compétence même dans les questions d'astronomie. Dans son "D'où venons-nous?" dont 40,000 exemplaires se sont vendus l'année dernière, l'astronome nous a tracé un magnifique tableau cosmogonique. Il faut lire cet exposé lucide, écrit avec une imagination grandiose de poète, il faut remonter avec lui à l'époque où la matière primitive n'était qu'une immense nébuleuse composée d'atômes dissociés et froids, pour comprendre la nécessité absolue d'une Intelligence distincte de la masse inerte, pour imprimer à cette dernière, le mouvement, et pour déterminer des centres d'attraction. Voilà de la véritable science. Voilà la raison magistrale dévoilant toute l'inceptie du matérialisme et du positivisme et forçant ces deux monstres dans leurs derniers retranchements.

Et quelle joie pour l'intelligence d'assister à l'apparition de la vie sur notre terre refroidie. Cette vie d'où viendra-t-elle? La roche inerte pourra-t-elle produire le végétal, et la vie consciente et l'intelligence d'où pourront-elles venir? Suivons les fortes déductions du grand astronome et nous arriverons à la réponse pleinement démontrée: Le monde vient de Dieu ; la vie vient de Dieu ; l'homme et l'âme viennent de Dieu.

"Qui sommes-nous?" L'auteur avec la même force de logique, avec les mêmes rigoureuses déductions du savant, y réduit à néant, le système de Lamarck et de Darwin. Les progrès de la science apportent chaque jour des objections de plus en plus nombreuses, de plus en plus écrasantes contre le transformisme.

La revue scientifique de Bruxelles fait les plus grands éloges de la belle démonstration de l'âme de l'homme sur le cerveau et sur l'ensemble de l'organisme, que contient cet ouvrage. Le lecteurs qui aura fait ses délices de ces deux livres attendra avec impatience, le: "Où sommes-nous?" et le "Où allons-nous?" en préparation.

La fausse science éloigne de Dieu, mais la véritable nous ramène infailliblement à Lui. Aussi nous ne saurions avoir trop de reconnaissance aux véritables savants qui nous font participer à leurs découvertes et nous acheminent à travers les ombres de ce monde vers la contemplation de l'Absolu.

ARMAND CHOSSEGROS, S. J.

Aux Avocats et aux Hommes d'Affaires

POUR VOS TRAVAUX DE VILLE :

FACTUMS,
BROCHURES,
PROGRAMMES,
TETES de LETTRES,
CIRCULAIRES,
ENVELOPPES,
CARTES d'AFFAIRES,
ETC., ETC.

Travail Rapide et Soigné.

ADRESSEZ-VOUS AU

"DEVOIR"

71a RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL.

Autour de la Réciprocité

LE PRESIDENT N'AURAIT PAS TENU COMPTE DES INTERETS DES INSTITUTIONS ET DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE TRAITE DE RECIPROCITE.

Washington, 22. — Dans un questionnaire habile, le sénateur Hale, du Maine a fait avouer par des témoinsque ni le Président Taft, ni le Secrétaire d'Etat Knox, ni les plénipotentiaires américains, n'ont songé, avant d'engager le pays par le traité de réciprocité, à consulter aucun des intérêts affectés par le projet de loi.

La discussion a été très animée.

La campagne se poursuit active des deux côtés et l'on ne peut dire encore si le président Taft parviendra à faire ratifier le traité par le Sénat avant la clôture de la session.

Un coupeur d'oreille

UN CHAUFFEUR DE LA MARINE TROUVE COUPABLE D'AVOIR ENLEVE L'OREILLE A UN COMPAGNON NON UNIONISTE.

Buffalo, N.-Y., 21. — Un chauffeur de la marine, Robert Cochrane, a été trouvé coupable d'un méfait encourant un maximum de 5 ans de prison.

Cochrane, avec trois autres, était accusé d'avoir coupé l'oreille à un chauffeur non unioniste et de l'avoir envoyée à Harry Coully, président de la "Pittsburg Coal Cy", à Cleveland.

PARAITRA SAMEDI

LA CONVENTION DOUANIERE

par M. HENRI BOURASSA

BROCHURE IN-8—Texte français, 10 sous ; Traduction anglaise, avec préface inédite, 15 sous, plus les frais de poste.

En vente aux bureaux du "DEVOIR", 71a rue Saint-Jacques, Montréal.

Dans les quartiers éloignés

Les commissaires ont adopté hier un rapport des chefs Tremblay et Campeau, portant qu'une somme de $25,000 sera nécessaire pour l'établissement de services de police et de protection contre le feu dans les quartiers éloignés. On créera dans chaque quartier des corps de pompiers volontaires, et MM. Campeau et Tremblay chercheront les endroits propices à l'établissement de casernes. Les commissaires ont renvoyé le rapport aux contrôleurs des finances municipales qui décidera de quelle manière les fonds devront être prélevés.

Il s'oppose au projet de tunnel

M. Janin, ingénieur municipal a fait rapport au Bureau des commissaires, condamnant le projet du percement d'un tunnel sous les voies du Pacifique Canadien, à l'extrémité nord de l'avenue du Parc. M. Janin dit que la mise à exécution de ce projet améliorerait sans doute doute les conditions de la circulation dans le quartier, mais il ne voit pas pourquoi un tunnel serait percé à cet endroit-là plutôt qu'à tout autre endroit.

Les conduites souterraines

Le Bureau des commissaires a décidé de convoquer des représentants de toutes les compagnies d'électricité intéressées dans la construction de conduites souterraines, pour la création d'un bureau composé de trois ingénieurs et dont l'objet sera d'étudier la question. Les membres du bureau toucheront un cachet de $15 par séance, laquelle ne devra pas durer moins de trois heures.

Le docteur Bissonnette dans le deuil

Saint-Esprit, 22. — C'est avec regret que nous venons d'apprendre la mort de Lucie, fille du Docteur P. J. L. Bissonnette, ex-député et régistrateur du comté de Montcalm. Qu'il veuille bien recevoir nos condoléances dans l'épreuve cruelle qu'il reçoit.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. Cour Supérieure No 1269. Dame Marie Louise Renaud, de la Cité et du district de Montréal, a, le quatorzième jour de février 1911, institué une action en séparation de biens contre son mari, Napoléon, Malo, commerçant, du même lieu.

E. GOURRE, Procureur de la demanderesse. Montréal, 22 février 1911.

LA VIE SPORTIVE

LA SEPTIEME VICTOIRE

LE CANADIEN TRIOMPHE DES RENFREW, A L'ARENA, PAR 4 A 2. — JOUTE RAPIDE.

POSITION DES SLUBS

	Gag.	Per.	Pr.	Ctr.
Ottawa	10	0	96	38
Canadien	7	5	57	46
Wanderers	5	6	49	70
Renfrew	4	7	53	68
Québec	2	10	49	67

Le Canadien a remporté la septième victoire de la saison, en battant le Renfrew par un score de 4 à 2, à l'Arena, hier soir, dans une joute très rapide et très brillante.

Ce nouveau triomphe donne d'excellentes chances aux nôtres de se maintenir dans la deuxième position.

Pas moins de cinq milles personnes assistaient à cette partie qui tint les amateurs en haleine depuis les débuts jusqu'à la fin.

Taylor, Vairs et Cleghorn, dont la réputation n'est plus à faire, ont trouvé à qui parler avec Pitre, Payan et Laviolette.

La première période fut très contestée et elle se termina avec un nombre de point égal pour chaque club.

Le canadien alligna son équipe régulière au début, mais au bout de trois minutes, Poulin, qui est blessé au pied, dut se retirer et laisser sa place à Payer ; ce dernier fut à son tour remplacé par Dallaire pour les deux dernières périodes.

Les clubs étaient composés comme suit :

Renfrew		Canadien
Lindsay	Buts	Vézina
S. Cleghorn	Points	Power
Taylor	Couverts	Laviolette
Vair	Avants	Pitre
Smith	"	Lalonde
Rowe	"	Payan
O. Cleghorn	" xx x	Poulin

x Remplacé par Payer, à la première période.

xx Remplacé par Dallaire à la deuxième et 3ième période.

Le Canadien joua avec beaucoup d'audace, pendant toute la soirée. Pitre fit particulièrement preuve de courage par le fait qu'il était atteint d'un mal d'oreilles qui le faisait cruellement souffrir.

Les visiteurs ne négligèrent rien pour remporter la victoire. Ils bataillèrent ferme et furent plus d'une fois menaçants, mais Vézina et ses co-équipiers furent dans chaque cas, à la hauteur de leur position.

Taylor des visiteurs joua une de ces parties phénoménales, dont il a le secret, et fut maintes fois acclamé, même par de nombreux partisans du club adversaire. Vair fut son plus fidèle accolyte.

Les Canadiens prirent une bonne avance au cours de la deuxième période, comptant trois points contre leurs adversaires zéro, et ils semblaient bien disposés de continuer à pousser les choses de la sorte dans la troisième période, mais le beau travail de Lindsay dans les buts de Renfrew les en empêcha.

Le jeu fut exempt de brutalité. Les deux arbitres modèles, Russell Bowie et Duncan Campbell tenant les joueurs en respect.

Les Canadiens eurent le plus à souffrir des pénitences, et luttèrent, durant la majorité du dernier mi-temps, avec six hommes contre sept. Dallaire fut envoyé à la clôture pour dix minutes, pour avoir lancé son bâton dans la direction d'un adversaire.

Somme toute, nos Canadiens ont joué, hier soir, une de leurs plus belles parties de la saison, et pour peu qu'ils continuent, les Ottawa et les Wanderers pourraient bien s'incliner devant eux.

SOMMAIRE

1. Renfrew—Vair 10.45
2. Canadien—Pitre 2.55

2ième Pétiode

3. Canadien—Payan 1.02
4. Canadien—Lalonde 2.48
5. Canadien—Payan 11.45

3ième Période

6. Renfrew—O. Cleghorn 3.40

Punitions : Taylor 3, Laviolette 3, Payan 3, O. Cleghorn 3, Laviolette 3, Laviolette 3, Lalonde 3, Vair 3, Dallaire 10, Vair 3.

Le Turf

Jacksonville, Florida — La journée a été excellente pour les chevaux à fortes marges — long shots;— seul "American Girl", favori dans la première course se classa à la satisfaction des preneurs. Dans la sixième, Pocotaligo remporta 15 à 1.

Voici le résultat des courses:—

Première course, bourse, à réclamer, $400, chevaux de 2 ans, 4 furlongs.— 1o American Girl, 109, Byrne, 5 à 2, 9 à 10, 2 à 5; 2o Nelle, 102, McCahey, 8 à 1 2 à 1, égaux; 3o Mary Lee Johnson, 113, Hufnagel, 4 à 1, 8 à 5, 7à 10. Temps, 49 715. Naughty Rose, Charlie O'Brien, Maxentius, Senator Sparks, Electric, Nannie McDee, Terrible Moy, et Doodle Dandy ont aussi couru.

Deuxième course, bourse, $400, chevaux de 3 ans 5 1-2 furlongs. — 1o Definite, 109, Goldstein, 10 à 1, 4 à 1, 2 à 1; 2o Cardiff, 104 Killingsworth, 10 à 1, 4 à 1, 2 à 1; 3o Red Bob, 109, Gold, 6 à 1, 2 à 1, égaux. Temps, 107 4-5, King Pin, Fort Carroll, Golden Dusty, Speingmas, Monte Fox et Muff ont aussi couru.

Troisième course, à réclamer, bourse $400, chevaux de 3 ans et plus. 6 furlongs. — 1o Bodkin, 102, Obert, 5 à 1, 2 à 1, égaux; 2o Louis Reil, 106, Fain, 15 à 1 6 à 1, 3 à 1, 3o J. B. Robinson, 106, Burns, 15 à 1, 6 à 1, 3 à 1. Temps, 1.14. Augustin Sturtevant, Syzygy, Ed. Levan, Aunt Kate, Summer Night, McAndrews, Night Mist, Percy Taylor, et The Boat ont aussi couru.

Quatrième course, handicap $600, chevaux de 3 ans, 7 furlongs. — 1o Attentive, 103, Koerner, 12 à 1, 4 à 1, 8 à 5; 3o Dr Duenner, 111, Bell, 13 à 5, 9 à 10, 2 à 5; 3o Aldrian, 113, Butwell, 9 à 5, 4 à 5, 2 à 5. Temps, 1.26 4-5. La U. Mexican, Billy Vanderveer, Imprint, et Herbert Turner ont aussi couru.

Cinquième course, bourse $400, chevaux de 3 ans, à réclamer, 1 mille. — 1o Detect, 106, Burns, 4 à 1, 7 à 5, 3 à 5; Minta, 107, McCahey, 16 à 5, 6 à 5, 1 à 2; 3o Ruby Knight, 87, Adams, 15 à 1, 6 à 1, 3 à 1. Temps, 1.42 2-5. Gold Wick, Tod's Cottape, Waltz Topsy Fire Wood, Robert Bruce ont aussi couru.

Sixième course, à réclamer, bourse $400, chevaux de 4 ans et plus, un mille et un seizième. — 1o Pocotaligo, 108, Fain, 15 à 1, 6 à 1, 3 à 1, 2o Judge Walton, 103, S. Bell, 16 à 5, 8 à 5, 3 à 1; 3o Rose Burg, 11, 108, Byrne, 9 à 1, 3 à 1, 8 à 5. Temps 1.47 3-5. Havre, Henry Crosscaddin, Golconda, Galley Slave, Foreguard, Mique O'Brien, Spring Frog, Chirstian, First Peep et Warden ont aussi couru.

A Terrebonne

Une grande partie de hockey aura lieu dimanche soir le vingt-six courant entre le club Westmount de Terrebonne de la ligue de Montréal Nord et le St. Catherine de la ligue Hochelaga. Ce dernier quoique battu à Terrebonne le 14 courant entend bien prendre sa revanche et invite les amis à venir les encourager.

Cette partie sera suivie d'une autre exhibition entre les Zoulous et les Pieds Noirs, cette partie sera aussi, à n'en pas douter, très intéressante, car les Zoulous ont une revanche à prendre ayant été défaits le 6 janvier dernier. Ces deux parties seront l'événement sportif du "Bout" et les clubs comptent bien avoir l'encouragement de tous.

Laval vs. Toronto

Ce sera certainement la plus intéressante des joutes de hockey de l'année, car nos jeunes universitaires ont montré vendredi dernier, dans leur partie avec le club de l'université d'Ottawa qu'ils savaient être aussi forts que les meilleurs joueurs de hockey de la ligue senior.

Le club de l'université de Toronto, de son côté, n'est pas à dédaigner puisqu'il a remporté le championnat de la ligue de l'Ouest.

C'est vendredi soir, au patinoir Jubilee, que le Laval et le Toronto en viendront aux prises pour le championnat du Canada. Ce sera une partie extraordinaire et le patinoir ne sera certainement assez grand pour contenir la foule qui voudra y assister. Nous donnerons demain des détails intéressants sur la composition de l'équipe, car nous attendons la visite du président Berthelet.

Les records homologués

MISE AU POINT

Montréal, 21 février 1911.

Monsieur le Rédacteur
du sport au "Devoir".

En réponse à une lettre publiée dans le "Star" du 18 février, sous la signature de M. Henderson, je dois dire que personne n'ignore les performances de M. Bob Davis et que ses records sont homologués dans les archives de l'Union Canadienne de Raquetteurs.

Le record de six minutes au mille établi par E. Fabre le 11 février est reconnu comme record canadien et enrégistré comme tel. Depuis la fondation de l'Union tous les records établis par ses coureurs enrégistrés ont été homologués.

Le seul record mondial détenu par un membre de l'Union Canadienne est celui que Jack McCuaig, de la M.A.A.A. a établi en 1910 au terrain du National, dans une course de 3 milles (19.02).

Voici les records mondiaux enrégistrés à la M.A.A.A. depuis 1861:

100 verges, 11 3-4 secs. 1871. par J. D. Armstrong.

120 (à obstacles), 18 secs, H. E. Murray, 1861.

220 verges, 26 secs, W. Thompson, 1885.

440 verges. 1.07 3-4. J. Baird. 1885.

1-2 mille. 2.33. J. Moffatt. 1884.

1 mille, 5.40, R. H. Davis, 1893.

3 milles, J. McCuaig, 19.02, 1909.

5 milles, 44.49 1-2, J. G. Ross, 1885.

Votre dévoué.

ARTHUR LAMALICE,
Ancien président de l'U. C. de R.

Les Quilles

M. VACHON ETABLIT 244 ET 618 POINTS

Parties de la classe "B" jouées hier soir :

Beavers No 1

J. Gibson	174	171	145
D. Allan	128	144	138
J. Wilkinson	116	121	120
E. Borgert	106	137	122
A. Candlin	131	112	123
Totaux	655	685	649

Moyenne — 397 4-5.

R.R.Y.M.C.A.

D. Laing	148	139	115
W. Colbeck	127	174	165
F. Smith	170	129	143
John Storey	154	186	159
G. Clayton	140	161	155
Totaux	739	789	739

Moyenne — 453 2-5.

St-Louis

Guérard	185	154	177
Peladeau	159	165	176
Vachon	201	244	173
Castonguay	193	167	127
Beauchamp	178	157	179
Totaux	916	887	832

Moyenne — 527.

Westmount

Campbell	126	140	162
Blair	113	116	134
Swift	168	180	165
Shaw	144	116	149
H. Campbell	140	176	139
Totaux	691	718	749

Moyenne — 432.

Beaver No 2

Crocker	141	133	177
Clarabut	116	138	140
Nagle	144	113	131
Banville	123	134	187
Mahoney	169	123	128
Totaux	693	641	763

Moyenne — 419 2-5.

Crescent

Duffy	133	129	191
Dupré	142	162	143
Ross	131	145	155
Reid	170	176	150
Buchanan	142	171	163
Totaux	718	783	802

Moyenne — 460 3-5.

Caledonian

I. McAuley	184	164	126
W. Johnston	152	166	159
R. P. Niven	159	149	165
D. Ferguson	161	160	171
J. Currie	150	112	173
Totaux	806	757	794

Moyenne — 470.

Colonial

M. Kelly	138	150	139
J. Heffernan	178	198	à35
R. B. Scott	114	124	118
A. Dussault	148	154	137
J. A. Bean	158	137	149
Totaux	736	763	678

Moyenne — 447 2-5.

Langford

Londres, 23. — Le nègre Sam Langford a vaincu facilemen, hier soir, l'Australien Bill Lang.

A la sixième reprise, Bill se sentant perdu, frappa délovalement son adversaire qui venait de tomber après avoir glissé.

L'arbitre Corri accorda immédiatement la victoire au nègre. Bill de l'aveu de ses amis, était vaincu déjà et près de se rendre.

Notes Sportives

Quelques amateurs de crosse sont à former une ligue de jeunes qui joueront le dimanche matin sur le terrain du "National", à Maisonneuve.

Le professeur Poirier, de la rue St-Laurent, est à perfectionner son installation. On dit beaucoup de bien de ses leçons de culture physique.

Les canadiens-français ne font pas assez d'équitation. C'est un sport recommandable pourtant.

Le hockey perd de son intérêt. C'est la fin de la saison et le championnat est décidé !

Le "National" devra, cette année, non seulement garder le championnat, mais encore trouver le moyen de payer quelques milliers de dollars sur son terrain !

ÉCOLES PRIMAIRES JUIVES

Ce que demande M. Maxwell Goldstein, C. R., pour la population israélite de Montréal. — Le contrôle populaire et le système électif

M. Maxwell Goldstein, C.R., donnait hier à la Société Orientale, une conférence sur "le problème d'éducation à Montréal, au point de vue israélite".

Voici en résumé, ce que dit le conférencier:

Il préconise l'établissement d'un système d'écoles primaires non catholiques, dirigé par une commission en partie élective, ayant pouvoir de taxer. Il recommande aussi l'abolition de la liste.

Le point de vue hébraïque ne diffère pas cependant de celui des autres croyances ; la seule différence perceptible serait l'intensité de l'intérêt des Juifs en matière d'éducation.

Le Canada doit s'énorgueillir d'avoir devancé la Grande-Bretagne dans l'enlèvement des incapacités des sujets d'origine hébraïque.

M. Goldstein, en faisant une revue historique de l'éducation, explique le système de liste chez les catholiques, les protestants et les neutres. Feu George W. Stephens avait amendé la liste neutre de façon à permettre aux Israélites propriétaires, de verser leur taxe dans l'une ou l'autre liste, catholique, protestante, ou neutre, au choix, donnant ainsi au Juif un status du moins pour la taxe sinon pour l'administration de l'école. Après certaines difficultés, la taxe juive, entière, fut versée selon la liste protestante. L'harmonie fut admirable entre protestants et Juifs jusqu'en 1902, alors qu'une bourse fut refusée à un élève israélite par la Commission protestante. Un procès s'en suivit et le jugement définit qu'un Juif non propriétaire, ne pouvait pas réclamer l'admission de ses enfants aux écoles publiques.

On protesta un peu partout contre cette injustice et, en 1903, il fut convenu avec la Commission protestante, que les Juifs abandonneraient leur droit d'option et paieraient toutes leurs taxes à cette Commission, tout en conservant leur liberté religieuse et leurs autres droits.

Selon lui, le docteur Finnie, dans le projet de loi qui fut si fortement combattu par la Commission protestante, n'a fait que suivre la marche indiquée par feu Christopher Carter, C.R., exéchevin et ex-bâtonnier du Barreau de Montréal.

M. Goldstein dit que le gouvernement ne devrait pas éloigner l'élément laïque et borner la représentation dans la Commission aux anglicans, aux méthodistes et aux presbytériens. Il croit que le conseil municipal devrait choisir des hommes d'affaires et même des femmes compétentes pour faire partie de cette commission.

Il recommande l'école non-confessionnelle, avec cependant, un congé d'une après-midi par semaine pour permettre aux enfants de recevoir l'instruction religieuse dans leur propre église.

Il veut l'admission des Juifs dans l'enseignement et proteste contre la perte de points imposée aux étrangers pour absence à certains jours de fêtes religieuses. Il désire l'augmentation des revenus par la diminution des exemptions, exemptions qui devraient être limitées aux institutions de charité et d'éducation. Il réclame l'instruction gratuite et obligatoire.

Plusieurs autres personnes ont adressé la parole.

DOUZE LOGEMENTS INCENDIÉS

Un feu cause pour près de $15,000 de dommages dans un carré de maison, rue Hutchison. Neuf familles sans abris

Neuf familles ont été chassées de leurs logis, hier soir, par un incendie qui s'est déclaré vers 7 heures dans un carré de maison de la rue Hutchison et les pompiers combattirent pendant pas moins de deux heures avant de se rendre maîtres des flammes.

Les hommes du poste No 30 furent les premiers arrivés; ils constatèrent que le feu avait pris des proportions considérables et une seconde alarme fut donnée. Bientôt les pompiers de tous les coins de la ville se rendirent sur les lieux du sinistre et se mirent à l'oeuvre pour empêcher la destruction complète de la bâtisse, malheureusement la pression de l'eau faisait complètement défaut.

Durant l'incendie, une échelle se rompit et le pompier Pelletier, Poste No 20, qui se trouvait dessus, fut précipité sur le sol. Dans sa chute il s'infligea de légères contusions mais il put continuer son travail.

Des douze logements, six ont été détruits par le feu et le six autres ont été endommagés par l'eau et la fumée. Trois de ces logements étaient inoccupés; les mobiliers dans les neuf autres sont complètement perdus. Les pertes totales se chiffrent à près de $15,000.

Les sinistrés sont MM. W.-E. Walsh, A. Sutton, W.-H. McGregor, B. Sutton, L. Marchand W.-H. Webster, A. Bowes, T. McGovern, Ils ont été recueillis par des parents et des voisins.

Les propriétaires du carré de maisons incendié sont MM. Jos. et Ovila Hogue. Ces messieurs se plaignent du peu de pression que donnait l'aqueduc, et ils estiment que les pertes auraient été bien moindres si le feu avait pu être attaqué dans les hangars où il a originé.

L'Association Immobilière et les travaux permanents

L'Association est opposée au projet de la taxe des améliorations locales, tel qu'amendé par le Conseil, elle demande une clause rétroactive

L'Association Immobilière s'est réunie hier pour prendre en considération le projet de la taxe des améliorations locales, tel que présenté par la Ville devant la Législature. Après avoir demandé l'imposition de cette taxe, l'Association se montre aujourd'hui totalement opposée au projet. Elle prétend que la teneur primitive du bill a été tellement modifiée qu'il ne lui est plus possible d'appuyer le projet.

Les membres de l'Association sont unanimes à le repousser tel que proposé par la ville et l'on a fait appel à tous les intéressés pour se former en délégation qui se rendra à Québec pour faire connaître leurs vues au gouvernement.

L'objection des protestataires porte sur la clause rétroactive du bill. L'Association avait proposé au comité de législation de faire payer les deux-tiers du coût des améliorations par les propriétaires et l'autre tiers par la ville. Elle demandait aussi que la loi eût un effet rétroactif et s'appliquât également aux travaux futurs comme à ceux du passé. On s'en remettait à l'ingénieur de la ville et à ses assistants pour déterminer la valeur des améliorations du passé.

Quand le projet vint au conseil on introduisit un amendement disant que ces sortes de travaux devraient être payés en entier par les propriétaires. L'Association y donna son assentiment ; mais au comité des bills privés, cette partie de la clause rétroactive fut complètement supprimée. Dans l'opinion de l'Association ceci équivalait à l'anéantissement de la clause toute entière. Ainsi dans l'avenir ceux-là seuls pour qui se feront ces travaux seront appelés à payer, tandis que ceux qui ont déjà fait ces améliorations n'auront rien à payer.

Car dans le passé ces sortes de travaux se faisaient à même les fonds de la Ville et tout le monde payait ainsi indirectement sa part d'améliorations. Si cet amendement est adopté, les propriétaires auront à supporter tout le coût des travaux qui se feront en face de leurs propriétés, ce qui constitue dans l'opinion de l'Association une injustice.

C.P.R. MALLE ROYALE LES Empress

MOINS DE QUATRE JOURS EN MER

ST-JEAN, N. B. et LIVERPOOL
Empress of Ireland . . . . 10 fév.
Empress of Britain . . . . . 24 fév.
Empress of Ireland . . . . . 10 mars
Lake Champla. . . . . 16 mars

TAUX. — Paquebots Empress, 1ère classe, $82.50 et plus, seconde classe, $51.25 et plus.

Vapeurs des lacs. Cabine d'une seule classe, taux de seconde, $47.50 et plus.

Billets et renseignements obtenus de n'importe quel agent de navigation ou de
W.-G. ANNABLE, W. WEBBER,
Agt gén. des pass. Agent des passag.
3 et 5 Edifice du Board of Trade.

Métal "Babbitt"

The Canada Metal Co. Limited
TORONTO

Quand vous êtes dans le doute employez le métal soumis à haute pression de Harris, et évitez des ennuis.

G. P. McCLURE,
AGENT, MONTREAL
TEL. MAIN 2918

LE Dr. G. H. DESJARDINS
Spécialiste pour les
MALADIES DES YEUX
502 Rue St-Denis. Tél. Est 1840

Joe Marier, l'actif président de la ligue de hockey de la cité, mérite des félicitations pour le travail fait et les succès obtenus cet hiver.

Il est inconcevable que quelques éducateurs ne puissent se rendre compte du bien que fait chez leurs élèves, la série complète des exercices gymnastiques. C'est indispensable à l'enfance.

Dans le monde du sport, les commentaires vont leur train au sujet de l'engagement stupide de Rockett Power sur l'équipe du "Canadien".

Le vieux Dulude ainsi qu'Alex Sauvé figureront sur l'équipe aux couleurs violettes.

Quoiqu'en ait dit Raphaël, Pitre n'a pas encore signé son contrat avec Catta.

Depuis quelques jours, les clubs de hockey ne jouent plus que pour les recettes en simulant de jouer pour la seconde position.

MM. Baillargeon et Doran veulent doter la partie Est de Montréal d'un "Arena" tout aussi spacieux que celui de l'Ouest. Cette construction s'élèvera dès le printemps prochain entre les rues St-Laurent, St-Denis, Ontario et Dorchester. Le site n'est pas définitivement choisi. M. Baillargeon, qui est un homme de tact et d'initiative entend bien faire les choses et faire une compétition avantageuse à la patinoire de l'Ouest.

Il y a de l'argent à faire dans cette entreprise pour les promoteurs et le public sera le premier à bénéficier de ce nouvel état de chose.

BAPTISTE CANAYEN.

Les oeufs chinois

La fameuse affaire des œufs gâtés qui devait être plaidée aujourd'hui est renvoyée à plus tard pour permettre aux intéressés de terminer les analyses des échantillons qui ont été apportés récemment.

Ces analyses seront probablement terminées dans quelque temps.

Le Manège du 65e

Une demande du lieut.-col. Labelle d'une allocation de la part de la Ville de Montréal de $3,000 pour la construction du nouveau manège du 65e régiment a été renvoyée devant la commission de législation. La Ville ne peut se rendre à cette demande sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation de la Législature.

La Bibliothèque Municipale

Les commissaires invitent MM. Gaspard de Serres et les échevins Bastien et Brodeur à leur fournir des renseignements au sujet de l'établissement de la bibliothèque municipale dans des salles de l'Ecole technique, rue Sherbrooke.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Voyagez sur la seule voie double ferrée

Entre MONTREAL, TORONTO, HAMILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO.

Voie double sur tout le parcours.
La plus belle voie et le meilleur équipement.
Rails d'acier 100 lbs à la verge.
Employés polis et attentifs.

7½ HEURES A TOTONTO
"INTERNATIONAL LIMITED"
(Le train le plus rapide du Canada)
Laisse Montréal à 9 a.m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR
— ENTRE —
MONTREAL ET TORONTO
9.00 a.m. 7.30 p.m.
9.45 a.m. 10.30 p.m.
Service d'élégants wagons-buffets, salon et bibliothèque sur les trains du jour et nouveaux wagons-lits sur les trains de nuit.

MONTREAL-OTTAWA
Laisse à a8.30 a.m., b3.55 p.m., a8.00 p. m.

Montréal-Sherbrooke-Lennoxville
Laissent à a8.00 a.m., b4.16 p.m., a8.15 p.m.

MONTREAL-NEW YORK via D. & H. Co. Laisse a8.50 a.m., b3.20 p.m., a7.40 p.m.

MONTREAL — SPRINGFIELD ET MONTREAL-BOSTON via C. V. R. Laisse a8.31 a.m., a8.30 p.m.

(a) Tous les jours. (b) Tous les jours excepté le dimanche.
BUREAU DES BILLETS EN VILLE 130 rue Saint-Jacques. Tél. Main 6905 ou gare Bonaventure

LE PACIFIQUE CANADIEN

Service pour Toronto
Avantages de voyager par le
Train de 10.45 p. m.
Les gens partent de Montréal plus tard et arrivent chez eux, à Toronto, plus tôt que par tout autre train entre les deux cités.
Les trains pour la gare Union, Toronto, partent à 8.45 a.m. et 10.00 p.m.

MONTREAL OTTAWA
DEPART DE LA GARE VIGER
c8.35 a.m. b8.55 a.m.
c4.00 p.m. a9.50 p.m. a10.30 p.m.
Le train de 8.35 a.m. arrêtera à Westmount, sur signal, prendre les passagers pour Ottawa ou l'Ouest.
DEPART DE LA GARE VIGER
c8.30 a.m. c5.45 p.m.
a Tous les jours. c Tous les jours excepté le dimanche. b Le dimanche seulement.

Wagon-Salon pour Ste-Agathe
Un wagon salon sera attaché au train laissant la Place Viger à 4.00 p.m., les vendredis et se rendant à Sainte-Agathe. Au retour, ce char laissera Sainte-Agathe les dimanche seulement à 6.55 p.m.

Wagon-lit pour Ottawa
Quittera chaque jour la gare de la rue Windsor, à 9.50 p.m.
Les passagers pourront rester à bord jusqu'à 8.00 a.m. Prix du lit, $1.50.

TRAIN SPECIAL POUR EMPRESS
Un train spécial pour l'Empress quittera la gare Windsor à 8.25 p.m., jeudi le 23 février, se rendant directement au débarcadère à Saint-Jean-Ouest, pour l'accommodation des passagers de première et seconde classe (ayant des billets de wagons-lit de première classe et de wagons-touristes) et qui doivent partir par l'"Empress of Britain" R. M. S. vendredi, 24 février. Des repas à la carte seront servis dans le wagon-buffet après 7.00 p. m.

Service de Wagon-Café
entre Montréal et Québec sur les trains du matin et de l'après-midi

Montréal---Sherbrooke---Lennoxville
Quittant b8.25 a.m., b4.30 p.m. a7.25 p.m., a tous les jours. bTous les jours, excepté le dimanche.

BUREAUX DES BILLETS
218 rue St-Jacques. Téléphone Main 3732-3733 ou aux gares Viger ou de la rue Windsor.

CANADIEN NORD
LIGNE ROYALE
Canada à Bristol
La plus rapide et la plus luxueuse moins de 6 jours en mer.
De Bristol D'Halifax
8 Fév. ROYAL EDWARD 22 Fév.
COURONNEMENT : 22 Juin 1911
Les Billets pour départs de mai et de juin doivent être réservés immédiatement.
De Bristol De Montréal
19 Avril ROYAL GEORGE 3 Mai
3 Mai ROYAL EDWARD 17 Mai
17 Mai ROYAL GEORGE 31 Mai
31 Mai ROYAL EDWARD 14 Juin
GUY TOMBS,
Agent Général des Passagers, ou
A. H. DAVIS, Agent des Passagers.
EDIFICE de la BANQUE IMPERIALE, en haut, Montréal.

Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité Limitée), Henri Bourassa, directeur-gérant.

FEUILLETON DU "DEVOIR"

La Robe de Laine

par HENRY BORDEAUX.

16

(Suite)

J'interprétai cette fuite comme un affront, un injuste et cruel affront, et je courus m'en prendre aux Mairieux. Cette petite fille ne méritait-elle pas d'être grondée pour son impolitesse ? Et que signifiait cet accès de sauvagerie, à l'instant où je pensais arrêter généreusement l'élan de sa reconnaissance ?

Pourtant je l'aimais. La perdre m'eût été insupportable. Mais comme la plupart de ceux qui aiment, je ne séparais pas mon amour de la poursuite égoïste de mon bonheur immédiat.

Les Mairieux, dans leur salon, me montrèrent des figures consternées. C'est tout au plus si je fus bien accueilli par mon régisseur. Raymonde ne les avait pas informés, et ils m'accusaient.

—Où est votre fille ? demandai-je presque violemment.

—Dans sa chambre. Que lui avez-vous dit qui l'ait ainsi blessée ? J'entends le savoir.

Stupéfait de ce ton, de cette résistance, je voyais devant moi un nouveau M. Mairieux. Son indulgente expérience de la vie, son indifférence aux choses du monde, sa courtoisie dans les affaires de service, la bonhomie de sa conversation, tout ce qui rendait nos rapports agréables m'empêchait de lui supposer quelque fermeté de caractère. Et voici qu'il révélait une autorité inattendue parce qu'il s'agissait de sa fille.

D'un mot j'expliquai la situation :

—Je veux l'épouser et elle se sauve.

M. Mairieux, rompu à la vivacité de mes résolutions, comprit immédiatement. Son sourire me l'indiqua, un sourire bien sérieux, et même un peu triste pour recevoir cette nouvelle miraculeuse. Il la répéta à sa femme qui n'en pouvait croire ses oreilles et qui me demanda un surcroit de paroles sans me laisser le loisir d'en placer une seule :

—Est-ce bien vrai, monsieur ? Vous voulez épouser notre fille.

Levant les bras au ciel, elle ajouta :

—Et elle se sauve !

Ce geste, cet air donnèrent enfin une petite satisfaction à ma vanité. Mais je savais Mme Mairieux particulièrement sensible aux avantages sociaux que cette union pouvait représenter, et bien plus encore aux avantages mondains qu'aux matériels.

—Asseyez-vous, reprenait déjà l'excellente femme. Je vais gronder Raymonde et vous la ramener.

—Attends, lui ordonna son mari.

Ce fut bien un ordre qu'il lui intima. Et il commença à me questionner sur la scène, si écourtée, du château. Sa conclusion fut que j'aurais dû m'adresser à lui avant de parler à la jeune fille ; je n'étais plus en présence de mon régisseur, mais du père de Raymonde à qui j'avais voulu prendre sans son consentement ce qu'il avait de plus cher.

Toute une règle de vie m'apparaissait à quoi je n'avais jamais réfléchi. Sa logique s'imposait, et, vaincu par elle momentanément, j'enrageais de ne lui pouvoir résister. Avoir subi sans protestation cette réprimande catégorique d'un homme que je considérais comme mon inférieur, n'est-ce pas tout de même une preuve de mon amour ?

Cependant M. Mairieux continuait avec une tranquillité résolue qui me dominait malgré moi et qui maintenant, dans mon souvenir, revêt une grandeur dont je ne fus pas immédiatement frappé, tant il s'y mêlait de justesse et de simplicité :

—Un mariage engage une vie entière. Pour nous, qui sommes de braves gens catholiques, il implique un choix définitif, il est indissoluble. L'admettez-vous aussi ? Est-ce de la sorte que vous considérez le mariage ? C'est essentiel.

Sans doute. Quand on se marie, on croit que c'est pour toujours. Et très souvent aussi quand on aime. Que de questions inutiles ! Et d'autres suivirent, avec des définitions :

—Le mari est le chef de la communauté, mais il doit à sa femme la protection de sa tendresse. Vous entendez: la protéger contre les autres, contre le malheur, contre elle-même, contre vous et ces tentations que vous rencontrez plus fréquemment dans votre monde. Vous êtes-vous rendu compte de ces obligations, si différentes de votre passé.

Froissé de ce doute, persuadé de mon omniscence dans la conduite d'une femme, j'assurai que j'étais préparé à les remplir. Alors, M. Mairieux s'attendrit :.

—Ma petite Raymonde, laissez-moi vous parler d'elle maintenant. Elle viendra à son fiancé avec un cœur tout neuf, avec les trésors, oui, les trésors de la sensibilité la plus rare. Vous lui donnerez la fortune, un milieu différent du sien. Mais elle, comme elle vous apportera davantage! Vous êtes bien jeune pour comprendre toute la perfection qui est en elle. Il faudra veiller sur elle, veiller sur vous, afin que votre union soit bénie.

De ces quelques mots dont les derniers, brusquement, s'élevaient à la solennité, il bouleversait l'opinion que je m'étais faite de notre situation réciproque. Mon orgueil en eût peut-être ressenti quelque sursaut de révolte, si j'en avais compris l'intégrale vérité au lieu d'y voir surtout un témoignage de partialité paternelle, assez original dans la bouche de mon régisseur. Je me contentai de répondre par des promesses dont je n'apercevais pas toute l'étendue.

—Etes-vous sûr, du moins, de l'aimer ? avait déjà repris M. Mairieux.

—Si j'en étais sûr! Ma présence l'attestait.

—Mais elle ? continua-t-il encore.

—Je le crois.

—Vous l'a-t-elle dit ?

—Non, elle ne me l'a pas dit.

—Comment le savez-vous?

A mesure que cet interrogatoire se précisait, je cherchais vainement dans ma mémoire une image, un indice, si légers fussent-ils, qui me révélassent le cœur de Raymonde. Ni un mot, ni un regard, ni une attitude, ni la familiarité d'une promenade ni quelque soudaine réserve de timidité, rien, absolument rien ne pouvait me mettre sur la voie.

J'avais tranché la question sans jamais me la poser. Et tout haut, après une attente qui me couvrait de confusion, j'avouai que je n'en savais rien.

Pour la première fois, depuis le début de cet entretien, M. Mairieux me considéra avec sympathie. Ses yeux clairs sont presque aussi limpides que l'étaient ceux de sa fille, Je fus surpris de leur douceur. Et cependant, je le détestais pour ces constatations que son enquête m'imposait Ne me délogeait-il pas du piédestal que je m'étais dressé? Ma fortune par quoi je pensais qu'il serait naturellement subjugué se trouvait dénuée de toute importance dans l'examen d'un projet de mariage, et voici qu'en perdant la certitude d'inspirer l'amour, je reprenais rang parmi les pauvres malheureux, ceux que le doute désespère et que l'excès même de leurs espoir maintient dans le doute. Mais je n'y demeurai pas longtemps. Je bouillonnais intérieurement et, si je me contenais au dehors, c'est que je pensais emporter sans délai ces obstacles.

Mme Mairieux, qu'à diverses reprises son mari avait invitée au silence et qui n'avait pas cessé de lui donner des marques de surprise et d'improbation, se leva enfin pour jouer son rôle.

—Je vais l'interroger, déclara-t-elle.

—Non, non, mon amie, protesta M. Mairieux.

Il tenta de la retenir. Elle s'en offensa:

—Une fille ne cache rien à sa mère.

Que se passa-t-il entre les deux femmes? Je ne puis que le supposer. Raymonde ne me parla jamais de sa mère qu'avec le plus profond respect filial. Pourtant, on le peut deviner sur la réponse que celle-ci apporta.

—Cette petite est singulière. Je la crois butée: elle ne veut pas entendre raison....

—Et quoi donc?

—Elle vous estime trop différent de nous, trop... je ne sais quoi, enfin trop riche.

—Et c'est pour cela?

—Qu'elle n'accepte pas? Oui, c'est pour cela. C'est insensé. J'en suis navrée... Je vous... je vous en demande pardon...

Elle me demandait pardon de ce refus comme d'une inconvenance. Dans la conversation qu'elle venait d'avoir avec Raymonde, elle avait sans doute mis en relief ce qui la frappait et l'aveuglait, ce dont je me faisais moi-même une supériorité: la chance inattendue de cette union, le changement de milieu, le plaisir du succès, de la vie à la mode, loin du "désert". Et de voir s'évanouir un rêve aussi conforme à ses voeux, lamentable comme Perrette devant la cruche cassée, elle se désolait.

(A suivre)

TYPOGRAPHICAL UNION LABEL MAILCARTERIES 13

FEU! FEU! FEU!
ETES-VOUS PROTEGES?
Si non, ayez un boyau d'incendie. Nous en avons de toutes les sortes.
D. K. McLAREN, Limitée,
309-311 RUE CRAIG OUEST.
Main 4904-4905.

CALENDRIER

JEUDI, LE 23 FEVRIER 1911

Vigile de S. Mathieu.
Lever du soleil: 6 h. 50; coucher du soleil: 5 h. 39. Lever de la lune: 3 h. 47 (m.); coucher de la lune: 11 h. 50 (m.).
Dernier quartier.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est.
R. de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui maximum	20
Même date l'an dernier	15
Aujourd'hui minimum	10
Meme date l'an dernier	8

BAROMETRE :
8 h. matin: 29.90.
11 h. matin: 29.87.
Midi: 29.85.

LE TEMPS QU'IL FERA:
Beau, plus doux, suivi de neige.

CE SOIR

COURS ET CONFERENCES:—

—Université Laval: A 8 h., conférence d'Esthétique et d'Histoire de l'Art. M. J. B. Lagacé.

ASSEMBLEES ET REUNIONS:—

—Paroisse Sainte-Clotilde: A 8 h. Euchre dans le soubassement de l'église au profit d'une cloche.

—Salle Stanley: A 8 h. Euchre et danse du Cercle des Commis-Epiciers, No 60, de l'Union Saint-Pierre.

DEMAIN

SEANCES ET REUNIONS:

Université Laval: Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les jeunes filles.

—Au No 88 rue Saint-Denis. A 8 h., réunion de la Section des Marchands de Ferronneries, de l'Association des Marchands-détailleurs.

Pas de "bar"!

On veut établir un restaurant "licencié", rue Saint-Denis, droit vis-à-vis l'Ecole Aberdeen et la Place Saint-Louis.

Ce projet doit être fortement combattu.

Les débits de spiritueux n'ont aucun droit de cité dans le voisinage aussi rapproché d'une école et d'une place publique où les enfants vont en grand nombre s'amuser le jour.

C'est pis qu'une manufacture à haute pression de dyspepsie et d'abrutissement, c'est une école de vice, placée sous les yeux des écoliers et des écolières.

Dans un quartier comme celui-là, il n'est aucun besoin d'un bar ou d'un restaurant à l'heure actuelle. C'est une localité paisible où les bruits de la buvette seraient absolument déplacés.

D'ailleurs, la raison qui probablement entraînera un refus de permis, quand cette intempestive requête viendra devant les "Commissaires des Licences", est que les propriétaires de la Place Saint-Louis et de la rue Saint-Denis ne veulent pas déprécier leurs immeubles par la proximité trop grande d'un bar, qu'on le déguise sous le prétexte d'un "grill room" ou non.

Il semble que les commissaires des licences ont déjà dit que le nombre des débits devait être réduit et non augmenté, cette année.

LEMERY.

Un trust nouveau?..

Il est question de former à Montréal une association de toutes les compagnies de voiturage.

En d'autres termes, les compagnies veulent se fusionner, former un "trust".

Vendredi après-midi, à deux heures, les voituriers de Montréal sont convoqués au Sailors' Institute, Place Royale.

On sait que le but de cette réunion est d'organiser une combinaison.

Les dangers du trust sont assez connus pour que le public ait les yeux ouverts quant à cette assemblée du 24 février.

Il s'agira aussi des taux de voiturage.

DECES

FRIGON.—A Montréal, le 20 février 1911, à l'âge de 28 ans, Litta Galarneau, épouse de J. L. Frigon, secrétaire-trésorier de la Cie de Papier Rolland, Ltée.
Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant.
Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, No 492 rue Sherbrooke Est, à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Saint-Jacques, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 43-2

DECES A MONTREAL

Agnès Taillefer, 69 a., femme de Ferdinand CAISSE, constable, r. Amherst, 360; Louis de Gonzague, 2 a., enf. de Jean-Marie MAGNAN, commis, r. Clarke, 1025; Rose, 6 a., enf. de Ludger BOISVERT, commerçant, r. Garnier, 331; Jean-Bte AUCLAIR, 55 a., journalier, r. Saint-André, 2625; Lucien, 3 a., enf. de Modeste LAFOREST, peintre, r. Nicolet, 371; Litta Galarneau, 28 a., femme de Jean-Louis FRIGON, comptable, r. Sherbrooke, 472 Est; Marguerite, 11 mois, enf. de Nephthali MONETTE, conducteur de tramway, r. Dufferin, 1782; Gérard, 6 m., enf. de Charles TREMBLAY, menuisier, r. Bonaparte, 29; Isidore BENARD, 43 a., journalier, r. Iberville, 88; Marie Bergevin, 88 a., femme de Louis LEBEUF, briquetier, r. Christophe-Colomb, 266; Simone, 4 m., enf. d'Alfred GARNEAU, cigarier, r. Frontenac, 680; Joseph, 1 a., enf. d'Alfred PROULX, journalier, r. Notre-Dame, 962 ouest.

Imprimés à Vendre
On peut se procurer à l'administration du "DEVOIR" des baux et des affiches de toutes sortes.

COUTURIERE DEMANDEE
Couturière d'expérience dans les vestes, bon salaire, 68 Saint-Jacques, 3e étage.

LE BILL DE LA MONTREAL TRAMWAY CO., A QUEBEC

M. Bourassa supplie la chambre de procéder avec décence et obtient que le bill soit retardé.—L'amendement Lapointe et la version de la Compagnie

(Spéciale au "Devoir")

Québec, 21. — La proposition pour deuxième lecture du bill concernant la fusion des tramways, présenté hier à peine, n'a pas eu de succès.

M. Bourassa a demandé en grâce à la chambre de conserver un peu de décence et de ne pas procéder aussi rapidement avec une mesure aussi grave de conséquences pour la cité de Montréal. C'est déjà assez qu'un bill présenté hier ait trouvé moyen d'être imprimé dans les deux langues quand plusieurs autres projets de loi déposés longtemps à l'avance ne sont pas encore imprimés. La ville de Montréal est à peine avertie qu'on demande à la législature une législation qui concerne le droit inhérent à tout citoyen britannique, celui de faire des contrats.

M. Langlois, promoteur du bill, a compris qu'il valait mieux ne pas insister.

LA VERSION DE LA COMPAGNIE

Le principal sujet de conversation ce soir entre les députés de la région de Montréal surtout est le projet de loi soumis par M. Langlois pour autoriser la fusion des différentes compagnies de traction électrique, qui vient d'être distribué. Ce projet n'est pas très volumineux, mais il me paraît d'une ampleur remarquable dans les pouvoirs qu'il sollicite.

On dit pour expliquer la date un peu tardive à laquelle il arrive, que la position devenant de plus en plus difficile à Montréal et l'impossibilité d'une entente entre la cité et le Montreal Street de plus en plus improbable que la fusion seule constitue une solution pratique des difficultés existantes. En principe, affirme-t-on la ville de Montréal n'aurait pas d'objection à la fusion pourvu que le nouveau Merger ne pousse pas ses ambitions trop loin.

L'importance de cette législation est suffisamment indiquée par la présence à Québec, dans les couloirs de la Chambre tous les jours, de M. Robert, président de la Cie des Tramways de Montréal et ses fréquents entretiens avec M. Perron, le conseiller, si non l'avocat du Street.

La version du Street se résume à ceci: De toutes les négociations entre la ville et la Cie des tramways il n'est rien résulté de pratique, la cité exigeant trop au dire de la compagnie.

Le 11 janvier, M. Robert s'adressait au bureau des commissaires de la cité de Montréal lui suggérant certains changements pour améliorer le service et le même jour, dans l'après-midi probablement, M. Robert adressait encore aux commissaires, une deuxième lettre dans laquelle éclatait le projet de fusion de toutes les compagnies existantes sous la juridiction de la cité et en définitive de la commission des services d'utilité publique. D'après ce projet de M. Robert les taux de transport devaient être remaniés et augmentés proportionnellement à la distance parcourue, les profits divisés entre la Cie et la cité, etc., etc. Un mois après, le bureau des Commissaires n'ayant pas répondu à cette communication, M. Robert revint à la charge et insista, assurant que tout délai aggravait l'état de chose dont on se plaint. Enfin trois ou quatre jours après, les représentants de la Cie des tramways et les commissaires de la cité avaient une réunion à laquelle M. J. L. Perron assistait comme délégué du tramway.

Les commissaires auraient admis le principe général de la fusion. La Cie aurait offert de transporter des voyageurs au prix actuel sur un parcours de 4 milles dans toutes les directions à partir de la Place d'Armes et les commissaires refusèrent d'y exprimer une opinion. Finalement les commissaires présentèrent aux représentants du street les conditions de la ville qui ont été publiées ces jours derniers, conditions que la compagnie refusa en partie d'accepter. Cela se passait le 13 février, lundi dernier, et hier le 20 février, sept jours après, apparaissait le bill pour autoriser la fusion.

L'AMENDEMENT LAPOINTE

L'échevin L. A. Lapointe propose le texte suivant d'un amendement au bill de la "Montreal Tramway Co.": "Nonobstant toute loi générale ou particulière contraire, la dite compagnie ne devra exercer dans la Ville de Montréal aucun privilège ni aucune franchise que cet acte comporte sans le consentement préalable de la dite ville. Tel consentement, si donné, devra être accordé par règlement, comme il est prévu dans la charte de la ville, et tel règlement devra contenir toutes les conditions que la ville pourra juger recommandable d'y insérer pour la protection de ses intérêts".

Une protestation contre le "Canada"

M. Lortie est présent à la Chambre des Communes

Ottawa, 22. — A la séance d'hier, M. Lortie, député de Soulanges, a protesté contre le "Canada" qui, dit-il, fausse affreusement les faits quand il s'agit des députés oppositionnistes.

M. Lortie mentionne, comme un exemple de ces procédés peu scrupuleux, une dépêche parue dans le "Canada" du 17, où ce journal dit que MM. Lortie et Blondin sont absents de la Chambre des Communes depuis plus de quinze jours.

"C'est là, quant à moi, dit le député de Soulanges, une fausseté manifeste. Depuis le commencement du débat sur la réciprocité, il y a plus de quinze jours, j'ai assisté à toutes les séances de la Chambre, et, chaque jour, j'ai entendu les discours des divers orateurs à ce propos.

"Au reste, je défie le "Canada" de prouver ce qu'il dit à mon endroit, et je m'engage, s'il le fait, à démissionner comme député de Soulanges. Si le "Canada" dit vrai, il a une belle occasion de se justifier".

Nous avons interviewé M. Blondin, à ce propos: "Il est vrai, dit-il, que j'ai été absent d'Ottawa pendant quatre ou cinq jours, mais c'était à cause d'un cas de maladie très grave dans ma famille. Et l'on ne saurait donc me blâmer dans de telles circonstances. J'ai du reste l'habitude d'être très assidu aux délibérations de la Chambre des Communes".

CONFÉRENCE SUR LA RÉCIPROCITÉ

M. J. S. Willison, du "News," se prononce contre la réciprocité, devant le Women's Canadian Club.— Un danger pour l'impérialisme

M. J. S. Willison, le rédacteur en chef du "News" de Toronto, a donné Depuis un demi-siècle la politique Club une conférence intéressante. Il a parlé du nouveau traité de réciprocité canado-américain.

Le conférencier s'est surtout placé au point de vue des désavantages pour l'empire et le Canada et a passé en revue les grande raisons que l'on peut avoir contre l'arrangement nouveau. La conférence a été donnée au Royal Victoria College à 1 heure cet après-midi.

Voici la substance de cette conférence:

L'on a dit que "mille ans suffisaient à peine pour former un Etat; mais une heure peut le réduire en poussière."

Depuis que notre premier traité de réciprocité a été aboli, plusieurs appels ont été faits à Washington pour obtenir des concessions fiscales nouvelles. Récemment encore l'on a essayé de rétablir des préférences britanniques, mais toujours sans succès.

fiscale exclusive et hostile des Etats-Unis et la politique de commerce libre de l'Angleterre nous ont forcées de créer notre système fiscal propre, de développer nos voies de transport et d'établir toute une organisation pour le commerce d'un peuple échelonné sur tout un continent. la Confédération nous a forcés de construire l'Intercolonial et le Pacifique pour unir l'Est à l'Ouest. Le Canadien Nord et le Transcontinental sont venus s'ajouter pour unir les vastes prairies aux vieilles provinces.

Par à nous nous sommes attaché ces provinces par les liens de relations comemerciales, sociales, et politiques les plus serrés; sur tous les points du Canada ont surgi des villes qui font notre orgueuil et la prospérité de toutes les classes de notre peuple.

Voici maintenant qu'en un seul jour toute cette prospérité matérielle, notre avenir national, nos grands intérêts sont bouleversés non par une perturbation de la nature, ni par un envahisseur étranger, mais par le gouvernement de ce pays qui nous lie à un pays étranger sans avis préalable, sans considération des intérêts en jeu et sans que l'opinion publique se soit prononcée.

M. Willison parle ensuite de l'opinion générale en Canada qui demande que le pays réduise sa politique fiscale sans prendre d'engagements sérieux avec les autres pays; il parle du danger de procéder en cette matière par voie de traité qui demande trop de secrets, et des délégations qui se dirigent sur Ottawa pour la défense de leurs intérêts, des conséquences du traité, pour les ports et les villes de l'Ouest comme de l'Est, et du danger de séparer les nouvelles provinces des anciennes en divisant leurs intérêts commerciaux.

M. Willisont dit que les protestataires agriculteurs de l'Ouest écoulent 80 pour cent de leurs produits sur le marché canadien, tandis que les autres fermiers sont surtout soumis aux trusts américains qui ne s'occupent ni des producteurs ni des consommateurs.

Les facilités de transport baisseront par le dépeuplement des villes par suite des industries languissantes et de l'augmentation des taux de transport causée par une diminution du trafic vers les ports de l'Est.

A cela s'ajoutera la concurrence des produits américains sur le marché anglais qui profiteront des avantages de la préférence.

Le conférencier rappelle alors l'idéal impérialiste poursuivi depuis longtemps et pour lequel on préparait de nouveaux développements; et il considère du devoir de tout impérialiste canadien de faire connaître à la mère patrie les sentiments qui l'animent toujours pour la cause de l'unité plus étroite de l'impérialisme commercial.

Peut-être le traité portera-t-il l'Angleterre à ressusciter certains droits de protection contre les produits canadiens. La réciprocité est un coup porté à l'unité nationale et à l'union impériale au profit des républicains d'Amérique.

Il est regrettable de voir que le gouvernement n'ait pas vu les conséquences de son acte qui nous mène au suicide, espérons qu'il comprenne bien vite le sentiment du peuple sur cette question.

On a prétendu que les Etats-Unis pouvaient d'eux-mêmes lever toutes les barrières et ouvrir leur marché aux produits naturels de notre pays. Est-il sûr qu'ils auraient fait cela après une politique hostile et exclusive de quarante années? En tous cas qu'ils le fassent sans notre coopération.

Pouvons-nous vivre ensemble, s'écrie M. Willison, si nous ne faisons pas le commerce ensemble? Pouvons-nous avoir l'empire commercial avec les tats-Unis et l'empire politique avec l'Angleterre?

La réciprocité amènera de nouvelles conditions industrielles et ils s'en suivra de nouvelles relations sociales.

Ce fut une tâche bien grande de former la nation canadienne et nous ne pouvons oublier l'oeuvre des pionniers qui ont formé notre beau pays.

Nous ne saurions davantage oublier ces premiers architectes qui ont tracé les plans de la Confédération qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique et à qui la Providence a réservé un grand avenir.

Le problème d'assimilation de tous les citoyens dans un idéal commun des institutions britanniques deviendra difficile si nos relations commerciales nous poussent davantage du côté américain. Notre idéal jusqu'ici a été unir nos destinées à la couronne britannique et je crois que c'est encore l'idéal canadien.

Le nouveau Bill du Tramway

(Suite de la 1ère page)

9. A prendre part à l'administration, la surveillance ou le contrôle des affaires ou opérations de toute compagnie ou entreprise ayant des fins absolument ou partiellement semblables à celles de cette compagnie, et à cet effet, nommer et rémunérer des directeurs, comptables ou autres experts ou agents;

10. A établir et soutenir, ou aider à établir, et soutenir des associations, institutions, fonds, fidéicommis, et avantages destinés à bénéficier aux employés ou aux anciens employés de la compagnie, ou à ceux qui dépendent ou qui sont les parents de ces personnes; accorder des pensions et des allocations et payer des assurances, ainsi que souscrire ou garantir des sommes d'argent pour des fins de charité ou de bienfaisance ou pour toute exhibition ou pour toutes fins publiques, générales ou utiles;

ELLE DEMANDE LE DROIT DE FAIRE TOUT CE QU'ELLE VOUDRA

11. A acquérir et exploiter toute autre entreprise manufacturière ou autre, que la compagnie croira pouvoir être convenablement exploitée concurremment avec ce qui précède, ou destinée directement ou indirectement à augmenter la valeur de quelques-uns des biens ou des droits de la compagnie ou à les rendre profitables.

22. Le paragraphe 6 de l'article 6474 des Statuts refondus, 1909, est remplacé, par la compagnie, par le suivant:

["6. En sus des chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités et exemptions présentement ou par la suite dévolus à la compagnie par la présente loi ou en vertu de tout octroi, licence, affermage, transfert ou transport fait à la compagnie sous l'autorité de la présente loi,] arpenter, tracer, construire, faire, compléter, changer et réparer un chemin de fer ou d'acier dont la largeur doit être de quatre pieds et huit pouces et demi, en y employant comme force motrice la vapeur ou l'électricité, ou la pression de l'atmosphère, les animaux ou les forces mécaniques, ou toute combinaison de ces différentes forces autorisées par la charte, avec double ou simple voie en fer ou en acier; et ledit chemin de fer ou toute autre partie d'icelui, en tant qu'il est exploité par l'électricité ou par tout autre pouvoir que la vapeur pourra être établi le long des et sur les grands chemins, selon l'autorisation donnée par les règlements des corporations respectives ayant juridiction sur iceux, et sujet aux restrictions et dispositions contenues dans lesdits règlements et dans la présente section, et conformément et sujet à toutes les conventions entre la compagnie et les conseils desdites corporations et entre la compagnie et lesdites compagnies, s'il y en a, ayant des intérêts de ces grands chemins; et la compagnie peut faire et conclure toutes conventions avec toute corporation municipale ou compagnie quant aux termes de l'occupation de toute rue ou de tout grand chemin, sujet aux dispositions et conditions contenues dans la présente section, dans le Code municipal, dans la loi des cités et villes, ou dans la charte de la ville qui y est intéressée."

23. Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre la compagnie, pour des pertes ou dommages résultant de quelque cause que ce soit, seront tenues, dans un délai d'un mois avant l'institution de toute procédure en recouvrement de ces pertes ou dommages, de donner, à la compagnie, un avis par écrit de cette réclamation en faisant signifier cet avis au secrétaire de la compagnie à son bureau principal, dans la cité de Montréal, avec un état détaillé de ces pertes et dommages.

24. Les articles 5917 à 5919 inclusivement, les paragraphes 13 de l'article 6471, 13, 14, 16 et 26 de l'article 6474, les articles 6488, 6505, 6510, 6531, à 6533 inclusivement, 6542, 6597, 6602 à 6608 inclusivement, 6616 à 6636 inclusivement 6641, 6644, 6645, 6706 et 6712 des Statuts refondus 1909, ne s'appliqueront pas à la compagnie.

25. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Tentative de suicide dans une cellule

Désespéré et dans l'attente d'une sentence pour vol, Eva Larocque, une jeune femme de seize ans, a tenté de se suicider dans les cellules du Palais de Justice.

Eva Larocque épousait Albert Lachapelle dans le cours de janvier dernier et, depuis leur mariage, les deux jeunes mariés avaient vécu de vol, pillant les nombreuses maisons de pension par lesquelles ils passaient.

Il y a quinze jours ils furent arrêtés et une légion de plaintes suivirent leur emprisonnement.

Hier après-midi, le géolier Jobin sentit une forte odeur de gaz dans le couloir du rez-de-chaussée et ses recherches d'une fuite demeurant vaines, il prévint l'électricien du palais qui ne trouva rien non plus.

Quelques instants après Jobin pénétra dans la cellule des femmes où Eva Larocque était seule et il la trouva la tête contre le bec de gaz aspirant le fluide meurtrier. Des soins lui furent immédiatement donnés et elle fut expédiée à la prison sous bonne garde.

Le shérif a demandé ce matin de faire disparaître les becs de gaz dans les cellules et de les remplacer par des lampes électriques.

Où sont les bagues?

Marie-Louise St-Onge, jeune fille de 20 ans employée comme servante chez le notaire Bertrand de Chambly-Bassin a été arrêtée hier soir par le détective Gladu sous l'accusation d'avoir volé des bagues valant $75 et appartenant à Mlle Bertrand. La fille a avoué le vol mais a complètement refusé de dire ce qu'elle avait fait des bagues. Même quand M. Bertrand lui offrit de ne pas déposer de plainte si elle voulait rendre les objets volés elle a persisté dans son refus.

Le magistrat Lanctôt, devant qui elle a comparu, a remis la sentence à huitaine.

Rue Forsyth

Sur recommandation des commissaires, l'ingénieur des égoûts prépare des estimés pour la construction d'un égoût en béton dans la rue Forsyth, entre les rues Desery et Saint-Germain.

L'administration municipale luttera vigoureusement

UNE SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL EST CONVOQUEE POUR LE VENDREDI 24. — LE COMITE CIVIQUE S'OPPOSERA POUR LE VENDREDI 24. — LE TRAMWAY CO". — M. ROBERT AU BILL DE LA "MONTREAL TRAMWAY CO". — M. ROBERT SENT DE FAIRE LES COMMISSAIRES ET LES ECHEVINS.

L'indignation de l'administration municipale, devant la tentative d'agrandissement des rues de la Ville que comporte le bill Langlois, s'exprimera vendredi après-midi à la séance extraordinaire du conseil municipal, convoquée expressément pour étudier le projet de la "Montreal Tramway Co"., présenté subrepticement avant-hier devant la Législature.

Une motion sera soumise aux échevins, déclarant que l'administration municipale s'oppose énergiquement à la passation du bill de la "Montreal Tramway Co." et une délégation, composée de tous les échevins qui désireront aller à Québec défendre les intérêts de la Ville, sera nommé.

LE COMITE CIVIQUE

Le Comité civique s'est réuni hier après-midi pour étudier la situation qui serait faite à la ville par la passation du bill Langlois, mais comme on ne pouvait se procurer copie du bill on a ajourné la séance à vendredi prochain.

CE QUE DIT M. ROBERT

M. E. A. Robert, président du Tramway, a affirmé ce matin de la manière la plus positive que la Compagnie désirait soumettre à la Commission des Utilités Publiques toutes les questions soulevées par la nouvelle incorporation.

"Il appartient à la Commission de déterminer le montant des actions que devra émettre la nouvelle compagnie pour payer les actions des anciennes. Quand nous parlons d'un capital de 20 millions, cela ne veut pas dire que cette somme sera affectée au remboursement de l'actif des compagnies; non plus qu'elle doive être émise en entier immédiatement."

"Nous ne demandons pas à la Commission de nous donner une franchise à terme fixe. Nous demandons qu'il nous soit permis d'exploiter notre service sous le contrôle de la Commission. Celle-ci déterminera les prix de passage, du pourcentage à payer à la ville, et toutes les autres conditions du service."

Parlant des objections soulevées par les autorités civiques contre le projet et de l'amendement que l'on a préparé à cet effet, M. Robert s'écrie: "enfantillage, la chose est ridicule. On ne s'attendrait pas à cela d'hommes d'affaires. Nous n'enlevons rien à la ville du tout. Celle-ci conserve l'opportunité de passer des contrats avec nous, et si elle est raisonnable, il n'y aura pas de nécessité de recourir à la Commission; mais si ces messieurs refusent d'en venir à composition, nous voulons alors soumettre toute la question à l'organisation qui a été faite pour cela. Ils doivent être raisonnables.

"Dans ce nouveau contrat, M. Robert, prendrez-vous en considération la réduction des prix de passage?"

"Montréal jouit des taux les plus bas de toutes les villes du continent, à une seule exception. Aujourdjhui nous ne payons à la ville notre part de profits de notre service que dans les anciennes limites. Dans le nouveau contrat nous sommes prêts à payer à la ville un pourcentage de profits de tout notre système, même des nouvelles lignes qui pourraient être construites. Une réduction des taux amènerait aussi une réduction de pourcentage à payer."

Nous voulons faire ce qui est juste et raisonnable. Si la Ville ne veut en venir à des termes, nous soumettront la chose à la Commission des Utilités Publiques et nous nous en tiendrons à cela. Y a-t-il rien de plus juste?

Bref d'injonction

Le couvent de la ville Emard est à peine terminé que des difficultés de payement surgissent aussitôt. Les contrats avaient été accordés à R.-H. Lefebvre et Cie, et M. Antoine Marchand. Ceux-ci présentèrent aux commissaires des comptes de plusieurs milliers de piastres que les citoyens considéraient comme trop elevés, mais que les commissaires d'écoles acceptèrent malgré cette opposition. Ils donnèrent même des billets en garantie. Quelques contribuables, par l'entremise de MM. Emard et Emard, prirent un bref d'injonction interlocutoire pour empêcher les commissaires d'acquitter ces comptes et de se faire autoriser par le gouvernement de négocier un emprunt, en partie destiné à payer ces mêmes comptes. Subséquemment le gouvernement autorisa l'emprunt qui fut aussitôt négocié en dehors, dit-on, de toute soumission. Un bref pour mépris de cour a été signifié aux commissaires et l'affaire sera plaidée en cour civile.

Le parc du Mont-Royal

L'échevin Boyd, président de la commission municipale des parcs, se rend ce soir à Québec pour prendre part à la discussion sur la création d'une commission permanente des parcs.

La commission municipale fait préparer des plans pour l'agrandissement du parc du Mont-Royal par l'acquisition de la propriété de Mme David Law, contenant 180,750 pieds carrés, et sur laqu lle la Ville a une option au prix de $1 le pied, de la propriété Frothingham, contenant 78,000 pieds carrés, et de la propriété Walker, d'une superficie de 120,400 pieds. Toutes ces propriétés à $1 du pied, coûteraient $1,780,000.

Le nettoyage des trottoirs

M. Barlow, ingénieur de la voirie, disait ce matin qu'il reçoit quelques réclamations au sujet du nettoyage des trottoirs, mais que c'est impossible pour le présent d'y enlever la couche de glace dure comme marbre.

Il y a actuellement 500 hommes occupés à l'enlèvement des neiges dans les rues, et ils se servent de quelque deux cents traîneaux.

Nouvel aménagement

Le Bureau des commissaires a donné instruction à M. Janin, ingénieur municipal de préparer un plan définitif pour un nouvel aménagement de l'hôtel de ville.

Père et mère en prison

Moses Joblinsky et sa femme, qui furent arrêtés la semaine dernière au train d'Ottawa alors qu'ils partaient avec $200 appartenant à John Trosnitch, ont été tous les deux condamnés à 2 mois de prison ce matin.

La femme Joblinsky est mère d'un bébé de deux mois à peine.

L'argent volé avait été restitué à son propriétaire.

L'incendie de la rue Hutchison

Les commissaires ont donné instruction au chef Tremblay de leur faire rapport sur l'incendie de la rue Hutchison.

Cinq Grecs grièvement brûlés

Chicago, 22 fév. — Cinq grecs ont été sérieusement brûlés,—deux d'entre eux, même, en mourront, probablement—au cours d'un incendie qui a détruit, ce matin, leur logement.

Ces malheureux auraient eu tout le temps de fuir, mais ils s'attardèrent à sauver une somme de $5,000 qui se trouvait dans un meuble.

Cet argent a été détruit.

L'éclairage

M. Parent, directeur du service de l'éclairage, disait ce matin que toutes les nouvelles lampes seraient posées vers le 1er mars.

La dernière tempête de neige a retardé les travaux et, dans certains quartiers, il faut poser un grand nombre de poteaux et de nouveaux appareils; c'est ce qui explique le retard.

Les Cinémas

M. Chaussé déclare que les théâtres de cinématographie se conforment tous maintenant aux règlements municipaux. Un seul a dû fermer ses portes, à côté du musée Eden, à cause de l'augmentation de l'impôt.

"La taxe de $500 ne tue pas le cinéma, nous faisait observer M. Chaussé, puisqu'il y en a maintenant 37 contre 31 qu'il y avait en mars 1910."

IMPORTANT

Un grand nombre de nos amis se plaignent qu'ils ne peuvent, après six heures le soir, se procurer le "Devoir" chez leurs dépositaires. Nous avons nous-mêmes constaté ce fait et nous voulons faire tout en notre pouvoir pour satisfaire le public sans cesse grandissant des lecteurs de notre journal.

Ceux donc qui veulent être assurés de se procurer le "Devoir" tous les jours, voudront bien remplir la formule ci-contre et l'envoyer à l'administration du "Devoir", 71a Rue Saint-Jacques.

Nous leur dirons où se trouve le dépot le plus rapproché et nous enverrons en même temps une copie de plus à cet endroit, avec un avertissement qu'à partir de cette date, ils prendront le "Devoir" régulièrement.

Je .....
ECRIRE BIEN LISIBLEMENT
Adresse .....
désire acheter le "DEVOIR",
pour .....
Mentionner ici si c'est pour un mois, deux mois ou plus

Le règne échevinal à Ottawa

Ottawa, 22. — S'il faut en croire le plébiscite des journaux au sujet de l'abolition ou du maintien du système d'échevins à Ottawa, l'avenir de nos pères de la cité, semble quelque peu compromis. De fait hier dans la journée, 3,190 bulletins ont été enrégistrés en faveur de l'abolition du mode d'administration des affaires municipales par des échevins, pour adopter le projet d'une commission. Quarante bulletins seulement étaient en faveur du système actuel des échevins.

Troubles à la Comédie Française

Paris, 22. — Des désordres graves se sont produits à la Comédie française, hier soir.

On donnait "Après moi", la dernière pièce de Henri Bernstein.

Un public anti sémite a interrompu fréquemment les acteurs, aux cris de "A bas les Juifs", "A bas Bernstein"

Vingt arrestations ont été faites. Bernstein était présent et a accepté trois duels.

Malouf et Malouf

Nos lecteurs qui suivent les mines sont priés de ne pas confondre entre deux compagnies: la Malouf Mines Limited, de Cobalt, dont M. Richard K. Malouf est secrétaire, et la "Gold Pyramid Miningfi Co.", de Larder Lake, qui compte dans son bureau de direction tyrois ou quatre persones et un gérant général du nom de Malouf.

Un train en feu

SEPT PERSONNES TUEES ET TRENTE ET UNE BLESSEES, EN RUSSIE.

Perne, Russie, 22. — Un train de passagers a pris feu à Vohuessenska, à la suite de l'explosion d'une lampe.

Sept personnes ont été tuées et trente et une blessées.

Vendetta

Tony Tolmo, qui a été arrêté hier soir pour avoir tenté de poignarder son père, a été aussi accusé de tentative de meurtre sur un autre italien, Francesco Contamo, sur qui il tira un coup de révolver le 22 janvier dernier.

L'accusé a dit qu'il était ivre lors du crime et ne se souvenait de rien. Il a été écroué en attendant l'enquête qui se tiendra le 28 courant.

Les lois du bâtiment

M. Chaussé, architecte municipal, disait ce matin que la commission pour la refonte des lois du bâtiment se réunit trois fois par semaine et qu'elle a déjà terminé l'étude des questions les plus importantes: matériel, classification de la construction, etc.

A l'hôpital Notre-Dame

L'assemblée annuelle des médecins de cette institution aura lieu cette après-midi, à quatre heures, à l'établissement.

BOURSE DE MONTREAL

MM. L. G. Beaubien & Cie, courtiers, 104 rue S.-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 12.30 hrs. p.m.

STOCKS	Vend	Ach.	STOCKS	Vend	Ach
Am. As'tos	11	10	Laur.Pap..	215	210½
" pfd.	.....	.....	" pfd.	.....	.....
Bell Tel Co	145	142½	Mack Cm.	93½	92
B.C Pk.As	.....	87	" pfd.	.....	74
" B.pfd	100	.....	Mex.L.&P.	90½	89½
B.J.ake As.	.....	14	" pfd.	.....	107
" pfd.	.....	.....	M.& S.-P..	143½	142¼
B.Co F.N..	105	102	" pfd.	.....	.....
" pfd.	.....	.....	M.L.H.&P.	148½	146
Can.Car..	72	71	Mt.Cotton.	150	146½
" pfd.	.....	108	Mt.L.& M.	175	150
Can. Cem.	21½	21	Mt.St. Ry..	233½	231½
" pfd.	86½	85	Mt.St'l.Wk	...	155
Ca. Conver	44	42½	" pfd.	.....	.....
Can.C.Rub	.....	90	Mt.T'gh.C.	152	145
" pfd.	.....	.....	Nipissing..	.....	.....
Can.G.El..	.....	.....	Nor.Ohio..	.....	.....
Can.Pac...	213	212½	North Star	.....	.....
" pfd.	.....	.....	N.S.S.&Cl..	96½	96
Crown Res	2.71	2.68	" pfd.	.....	.....
Dét.El Ry.	70½	70½	Ogil.M.Co.	129	128
Dom C.Co.	115	....	" pfd.	125	123½
" pfd.	.....	...	Ott.L.& P..	131½	.....
D.I.& S.Co	.....	102½	Ptn.Mfg.C.	75	65
" pfd.	.....	.....	Pen's Ltd..	60	59½
Dom.Park.	....	40	" pfd.	89½	86
Dom.T C..	70	69½	Porto Rico	56	55½
" pfd.	104	103	Québec Ry	60½	52½
D.S.S.& A.	16	14	R.& O.N.C.	104½	104½
" pfd.	.....	.....	Rio Jan.L.	107½	107½
Dul.Sup...	84	80	Sao Paulo.	160	.....
H. Elec.Ry	144	143	Sh.W.& P..	.....	111½
Hav. Elec.	.....	.....	S.-John Ry	.....	106
" pfd.	.....	.....	Toledo Ry.	.....	.....
Ill.Trac.pd	....	93	Tor. Ry...	130½	130½
In.C.Com..	55	.....	Tri.City pf	.....	.....
" pfd.	80	.....	Twin City.	110	109½
Int.C. & C.	.....	.....	W.India..	.....	.....
L.of.Wd.C.	138½	137½	Winn. Ry.	190	.....
" pfd.	125	....	Wind Htl.	.....	139

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Black.—1000 à 2 1-8; 100 à 2 1-4.
Beaver.—1000 à 43; 2000 à 42; 500 à 42 1-4.
Co. Smelters.—500 à 8 1-4.
Cob. Lake.—500 à 20 3-4.
Reedick.—300, 500 à 2 3-4; 500, 4500, 500 à 2 5-8.
Chambers.—500 à 14 1-2.
U. P.—1000, 2000, 1000 à 2; 500 à 2 1-8; 500 à 2 1-4; 1000 à 1-8; 2000 à 2; 5000 à 2; 5000 à 2; 500 à 2 1-4; 500 à 2 1-8; 500 à 2 1-8; 500 à 2 1-8.
Hollinger.—200 à 585; 100 à 500; 100 à 577; 100 à 581; 100 à 579.
Butte Central.—5 à 6.37 1-2.

LA BOURSE DES MINES

Les dernières cotations fournies au "Devoir" par J. W. Michaud, 205 rue S.-Jacques.

NOM.	Valeurs.	Offre.	Demande
Alumni	$1.00	.....	.....
Beaver	1.00	42	42½
Black Mines Con.	1.00	2	2
British-American	1.00	1½	2
Chambers-Ferland	1.00	13½	15
Cobalt Central	1.00	7½	10
Cobalt Lake	1.00	20½	20½
Cobalt Twins	1.00	.....	.....
Conagas	5.00	6.95	7.50
City of Cobalt	1.00	17½	18
Crow Reserve	1.00	270	272
Dr. Reddick Con	1.00	2	.....